

# Vivre à WALDIGHOFFEN



Bulletin d'information  
de la Commune



Numéro 70  
Avril 2007

# Repères ...

## Événements au fil des jours ...

→ Le 5 janvier 2007 :  
Les vœux du Maire

En ce 5 janvier 2007, M. Henri HOFF, Président de la Communauté de Communes « Ill et Gersbach » et Maire de WALDIGHOFFEN a invité Élus, représentants du monde éducatif et associatif, personnels et représentants des Administrations, ainsi que la Presse locale, à la Salle Polyvalente du FORUM pour leur présenter ses vœux pour la nouvelle année.



Accueillis par une belle aubade par la Musique Concordia, ils ont ensuite écouté successivement les discours de Henri HOFF et de Jean-Luc REITZER, Député de la circonscription Thann-Altkirch.



Puis ce fut au tour de Ginette STOERKEL, notre ancienne Secrétaire Générale, d'être mise à l'honneur. En présence du Maire, le Député lui a remis la Médaille d'Honneur Départementale et Communale de Vermeil.

La soirée se prolongea par un très beau concert en deux parties :

☒ la Chorale Arpège enchantait les spectateurs de sa belle prestation, toujours très attendue,



☒ puis la surprise vint avec Julie CLADEN, magnifique chanteuse possédant une voix qu'aucune personne de l'assemblée n'oubliera.

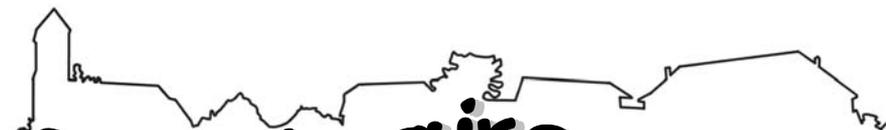


Pour clore ce moment magique de convivialité, un buffet apprécié fut servi.

L'animation musicale entraînante du trio GRAUSSE, BELTZ et de leur ami trompettiste rehaussa le plaisir de ce repas.

De nombreuses personnes bénévoles ont, une fois de plus, permis à cette manifestation de se dérouler dans les meilleures conditions.





# Sommaire

## MAIRIE DE WALDIGHOFFEN :

\* 2, place Jeanne d'Arc  
\* 03 89 25 80 26  
\* [mairie.waldighoffen@wanadoo.fr](mailto:mairie.waldighoffen@wanadoo.fr)

Page 1 ▶ Sommaire

Page 2 ▶ Éditorial du Maire

Page 3 ▶ Conseil Municipal du 17 novembre 2006

Page 10 ▶ Conseil Municipal du 8 décembre 2006

Page 16 ▶ Conseil Municipal du 2 février 2007

Page 28 ▶ Renouvellement des documents d'identité

Page 30 ▶ A votre service

Page 31 ▶ La cheminée : 120 ans d'histoire

Page 33 ▶ Ne jetez pas vos portables

Page 34 ▶ L'Abbé Pierre à Waldighoffen

Page 36 ▶ Les pages du basket

Page 39 ▶ Anniversaires

Page 40 ▶ État Civil

### BOÎTES AUX LETTRES ...

Il vous est recommandé,  
pour votre confort et  
celui des facteurs et de toute  
personne distribuant  
des documents, **d'afficher  
votre nom et votre numéro de  
voirie sur votre boîte aux lettres.**

Merci ...



### INFO : PERMANENCE CARITAS SECOURS CATHOLIQUE

Une permanence aura lieu en Mairie le  
**1<sup>er</sup> mercredi de chaque mois, de 9 h à 11 h 30.**  
Elle sera tenue par M. Michel DUGARDIN.

Merci de prendre RV à la Mairie, au 03 89 25 80 26.

# Editorial

# Ensemble, résolument ...



Le mois de mars est consacré traditionnellement à l'approbation du Compte administratif de l'année précédente et le vote du budget primitif de l'année en cours.

## **2006 : UNE ANNEE MARQUEE PAR DES INVESTISSEMENTS IMPORTANTS**

Le compte administratif examiné le 27 mars dernier condense l'ensemble des recettes et dépenses tant en Fonctionnement qu'en Investissement et permet ainsi d'en dresser le bilan financier.

Son analyse fera l'objet d'un exposé plus détaillé dans le prochain bulletin mais d'ores et déjà, je souhaite souligner que malgré un remboursement sur la dette de 207 937 Euros, des dépenses d'équipement d'un montant de 914 976 Euros ont pu être effectuées sans recours à un nouvel emprunt.

En fonctionnement, la Municipalité s'est dotée de moyens supplémentaires pour soigner l'image et l'environnement de notre village.

## **2007 : UNE ANNEE SOUS LE SIGNE DE L'ACTION MAIS AUSSI DE LA REFLEXION**

Pour s'inscrire dans une perspective d'avenir, une saine gestion se doit d'intégrer non seulement les préoccupations et besoins du court terme mais aussi une vision des enjeux du moyen et long terme.

En particulier, il est essentiel de ne pas sacrifier à la satisfaction des souhaits immédiats, les enjeux importants de notre développement futur.

Au contraire, il faut, sur la base d'un diagnostic juste, consacrer aux investissements productifs la part qui leur revient pour permettre à notre Commune de répondre aux défis des temps qui viennent et donner à notre village les moyens de ses ambitions tant collectives que personnelles pour chacune de vos familles.

C'est pourquoi, nous avons engagé depuis 2006, un certain nombre de grandes études destinées à répondre aux questions que nous devons nous poser aujourd'hui pour ne pas rater le coche de l'évolution dans laquelle nous sommes immergés, que nous le veuillions ou pas.

En 2007, nous voulons les mener à terme dans une forme assez précise pour permettre un bon chiffrage des investissements nécessaires pour atteindre les résultats escomptés. Mais pour cela nous désirons évidemment avant tout répondre à vos attentes en y intégrant vos suggestions.

Les années précédentes ont déjà été marquées par une série de grands travaux extraordinaires pour la taille d'une Commune comme la notre : revitalisation du Site Lang, rénovation et extension du groupe scolaire, réaménagement et quasi doublement de notre voirie communale, rénovation de nos bâtiments publics, accompagnement du développement économique et commercial de WALDIGHOFFEN.

En 2007, nous avons prévu la résorption d'un certain nombre de « points noirs » non encore traités pour diverses raisons que ce soit dans le domaine de l'aménagement de chaussées de voiries ou de portions de trottoirs ou d'extension de l'éclairage public.

## **ENSEMBLE, RESOLUMENT**

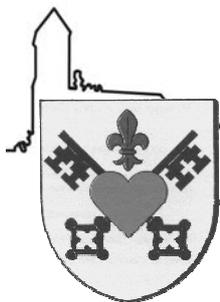
Les études en cours auxquelles nous souhaitons vous associer sont multiples et variées :

- Aménagement du Centre-village : place Jeanne d'Arc - rue du Maréchal Joffre - rue de la Poste
- Aménagement de la rue du 19 novembre
- Aménagement de la rue de la République
- Rénovation et extension de la Salle Polyvalente
- Renforcement et diversification de nos commerces locaux : Centre Village - zone Eberling
- Rénovation de l'Eglise : étude diagnostic réalisée au bénéfice du Conseil de Fabrique – règles concordataires de financement et engagements du Conseil Municipal

Par ailleurs, dans le cadre de la création de notre nouvelle salle culturelle et de notre médiathèque, nous serions heureux de connaître votre demande afin de pouvoir y adapter les futures activités d'animation et en prévoir les futurs besoins financiers.

**C'est pourquoi, nous prévoyons d'organiser un certain nombre de réunions de dialogue et de concertation, fin mai-début juin, auxquelles vous serez conviés. Nous comptons beaucoup sur une présence significative de votre part. MERCI D'AVANCE !**

Votre Maire  
Henri HOFF



# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

*en date du 17 novembre 2006*

Le 17 novembre 2006, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 9 novembre 2006.

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Henri HOFF, Maire,  
M. Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mlle Françoise JERMANN, Adjointe, MM René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Michel NUSSBAUMER, Jean-Pierre KRICK, Etienne GRIENENBERGER, Serge CHRETIEN, Olivier HEISSLER, Raphaël KUENY.  
Etaient absents : M Jean-François EGLIN (procuration à M. Henri HOFF), Dominique BILLAND, non excusé, Fernand SCHAFFHAUSER, excusé.

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2006**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à la majorité des membres et présents et représentés, approuve le compte-rendu de la réunion du 22 septembre 2006.

## **2. AMENAGEMENT DE L'ENTREE SUD ET DES RUES DU CENTRE URBAIN**

### **2.1. Présentation par la SERM des offres techniques et financières**

Messieurs GABAGNOU et RAULINE présentent sur support vidéo les conclusions sur l'étude d'évaluation des offres des trois maîtres d'œuvre retenus en première phase.

M. HEISSLER demande quel est le projet qui garantit le plus de places de parking. Monsieur le Maire intervient en précisant qu'une estimation exacte du nombre de places de parking générées par l'aménagement futur figurera dans l'étude affinée que rendra le cabinet d'étude retenu. A ce stade, il s'agit d'avant-projets définissant les orientations principales.

M. HEISSLER s'interroge sur l'impact réel en terme de gain de places de stationnement que suppose la mise en place du sens unique dans la rue de la Poste et sur une portion de la rue Maréchal Joffre. Il revient notamment sur le problème de circulation des camions que cela induira. M. GABAGNOU (SERM) conclut qu'il est évident que les camions devront ralentir.

Monsieur le Maire confirme que le problème de stationnement est un point crucial, ainsi que celui de la circulation des vélos et des piétons, influant sur la capacité d'attractivité des commerces locaux. Le déménagement à venir de l'entreprise WELDOM modifiera cette problématique. Il est par ailleurs évident qu'il faudra pallier au manque de places de stationnement autour de la Communauté de Communes.

Les trois projets proposent une simplification du carrefour rue 19 novembre – rue de la Poste.  
Monsieur HEISSLER convient que l'aménagement de la rue du 19 novembre est une priorité.

Monsieur le Maire rajoute que ce sera à la Commune de préciser au maître d'œuvre les orientations à donner à notre projet final. L'étude d'aménagement permettra ensuite d'intégrer de manière réfléchie des besoins ponctuels (tels que la sortie du centre de secours) dans un projet d'ensemble pluriannuel assurant une cohérence générale du projet. Ceci permettra également de planifier au mieux l'aide financière, en terme d'enveloppe globale.

« Atelier du Paysage » offre les meilleures garanties en terme de qualité du rendu technique, mais aussi en terme de relationnel avec les entreprises partenaires (préservant en particulier la Commune de dérives aboutissant à la multiplication à outrance d'avenants).

### **2.2. Attribution du marché de Maîtrise d'œuvre**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
14.05.2004	4	Désignation d'un mandataire
01.09.2004	4	Membres de la C.A.O.

Par délibération du 14 mai 2004, la Commune a confié à la SERM la délégation de Maîtrise d'Ouvrage concernant la réalisation de l'aménagement de l'Entrée Sud et des rues du Centre urbain.

Dans le cadre de la convention en découlant, signée le 20 septembre 2004, la SERM a été chargée de la préparation du choix du maître d'œuvre en vue de l'élaboration et de l'approbation des avant-projets.

Elle a remis son rapport d'analyse des candidatures en janvier 2005, sur la base duquel Monsieur le Maire a retenu trois candidats.

Une première présentation des offres retenues a été faite en février 2006 devant la Commission des personnes compétentes désignée par délibération du 1<sup>er</sup> septembre 2004.

Celle-ci s'est prononcée sur les trois projets en respectant les critères indiqués dans le règlement de consultation.

Ces critères sont les suivants :

- 1- les qualités techniques, esthétiques et fonctionnelles du projet
- 2- le montant des travaux
- 3- le prix des prestations

Le classement proposé par la Commission des personnes compétentes au pouvoir adjudicateur du marché est donc le suivant :

- 1/ Atelier du Paysage
- 2/ GREDER et KESSLER
- 3/ BEREST

En conséquence, et suivant l'avis de la Commission d'Appel d'Offre, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre du bureau d'études « Atelier du Paysage ».

Le contrat de maîtrise d'oeuvre représente un montant estimé de 85 600 € H.T. correspondant à 10.70 % du montant des travaux estimés à 800 000 € H.T.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** de confier l'exécution de la maîtrise d'œuvre pour l'opération d'Aménagement de l'Entrée Sud et des Rues du Centre Urbain au bureau d'études « Atelier du Paysage »,
- APPROUVE** l'offre présentée par le Cabinet retenu,
- AUTORISE** le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

Les dépenses seront à inscrire au budget 2007 de la Commune, Section d'Investissement, opération 50 « Aménagement Entrée Sud et rues du Centre Urbain ».

### **3. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :**

- ♦ parcelle cadastrée Section 1, n°218/91, d'une contenance de 1 are 80
- ♦ parcelle cadastrée Section 1, n°411/91, d'une contenance de 6 ares 59
- ♦ parcelle cadastrée Section 1 n°417/91, d'une contenance de 0 are 56

terrain bâti – 24 rue de la République – locaux dans un bâtiment en copropriété,

propriétaire : M. ROBE Laurent

acquéreur : Melle NEFF Céline

- ♦ parcelle cadastrée Section 7, n°396/168, d'une contenance de 28 ares 89

Terrain bâti – 15 impasse des Alouettes

propriétaire : M. et Mme BUBENDORFF Frédéric - GUERIN Priscilla

acquéreur : Mme MEISTER Evelyne

#### 4. TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE : CONVENTION DE TRANSACTION

Monsieur le Maire cède la parole à M. EGLIN.

L'entreprise Heinis a présenté un mémoire en réclamation concernant des travaux se rapportant au lot 12 « sanitaire – plomberie » du marché du groupe scolaire, qu'elle a engagé. Ces travaux, indispensables pour la Commune, n'ont été ni facturés, ni payés à ce jour.

L'entreprise Heinis en réclame aujourd'hui le règlement.

Le marché correspondant au lot 12 a fait l'objet d'un décompte définitif qui a été intégralement soldé à ce jour, dont les travaux correspondants ont été réceptionnés sans réserve.

S'agissant des travaux concernés pour lesquels aucun contrat n'a donc été conclu, leur règlement ne peut se faire que dans le cadre d'une procédure de conciliation appelée transaction (cf. art. 50 du CCAG, art. 131 du nouveau code des marchés publics)

La transaction fait partie des trois modes de conciliation existants, en dehors de la saisine du Comité Consultatif de Règlement amiable national et régionaux (rend son avis dans les six mois) et de la saisine du juge des affaires contentieuses devant le tribunal administratif compétent (rend un avis).

Elle apparaît comme le mode de conciliation le moins contraignant pour les parties.

Il s'agit d'une convention entre l'entreprise et la collectivité, qui doit respecter les règles générales de fond et de forme des contrats (art. 2044 à 2058 du code civil).

C'est un mode de règlement d'un différend qui repose sur des concessions mutuelles. Chacune de parties renonce par la transaction à une partie au moins de ses droits, actions ou prétentions.

La signature du maître d'œuvre n'est pas requise pour la validité de la transaction.

La transaction doit être approuvée par le Conseil Municipal et transmise au contrôle de légalité. La délibération reconnaît les torts de chacun et fait référence au versement d'une indemnisation à l'entreprise qui a réalisé des travaux supplémentaires sans passation d'un avenant ni ordre de service. Il faut prouver que ces travaux étaient indispensables et non pas seulement utiles.

La jurisprudence considère qu'une transaction est légale lorsqu'elle vise à remédier à une situation créée par la constatation d'une illégalité ne pouvant donner lieu à régularisation.

Concrètement, la transaction peut être réalisée par un échange de lettres entre l'entreprise et la collectivité, proposant et acceptant un arrangement amiable (transaction dite simple).

Erreurs de l'entreprise		Erreurs du maître d'ouvrage	
1.	N'a pas gardé trace des devis qu'elle dit avoir transmis au maître d'œuvre	1.	A accepté l'engagement des travaux sans ordre de service
2.	A effectué des travaux sans ordre de service		

Erreurs du maître d'oeuvre			
1.	Dit n'avoir jamais reçu les devis que l'entreprise dit avoir transmis	2.	A accepté des dépassements de travaux importants sans ordre de service

La mise en cause de la responsabilité contractuelle du maître d'œuvre n'est pas évidente dans la mesure où des pénalités n'ont pas été prévues dans le contrat.

#### L'indemnisation : les concessions mutuelles

1/ La Commune accepte de payer alors qu'il n'y a pas eu de contrat,

2/ l'entreprise percevra un montant inférieur à celui des travaux réellement effectués, car elle est également fautive. Elle doit de toute façon renoncer de facto à la perception d'intérêts moratoires.

En contrepartie du versement de la somme convenue, l'entreprise Heinis renonce irrévocablement à toutes actions contentieuses.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le principe d'une procédure de transaction pour permettre à l'entreprise Heinis ayant exécuté des travaux relevant du marché du groupe scolaire lot 12 « Sanitaire – plomberie » d'être

rémunérée sur une base légale, pour des prestations déjà réalisées mais non facturées et non payées.

- ACCEPTÉ** le principe de la signature d'une convention de transaction par laquelle la Commune s'engage à verser une indemnité au titre des travaux qui, d'une part étaient indispensables pour ce qui la concerne, et qui d'autre part ont été engagés par l'entreprise Heinis. Cette convention sera soumise à l'approbation du Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

Monsieur le Maire conclut que la Commune ne peut se permettre de rejeter simplement la demande de l'entreprise sans risques de se voir confronté dans cette affaire à un contentieux judiciaire.

Monsieur KUENY demande si le maître d'œuvre est fautif. S'il apparaît clairement que ce dernier ne s'est pas montré assez vigilant, il ne retire par ailleurs aucun intérêt de cette transaction et ne peut donc être attaqué.

## **5. DECISIONS MODIFICATIVES**

---

Monsieur le Maire cède la parole à M. EGLIN.

### **5.1 Prime d'assurance Dommages-Ouvrage**

La prime d'assurance « Dommages-Ouvrage » payée par la Commune à l'occasion des travaux d'extension et de restructuration du groupe scolaire, peut être étalée sur la durée de la garantie décennale, puisque l'ouvrage considéré est destiné à rester dans le patrimoine communal.

Ceci permet d'alléger d'autant les charges imputées sur la section de fonctionnement.

Cette opération se traduit budgétairement de la manière suivante :

Le montant de la prime d'assurance « Dommages-Ouvrage » imputé initialement au compte 616 « primes d'assurance » est transféré en fin d'exercice au compte 481 « charges à répartir sur plusieurs exercices ».

La dépense correspondante ainsi inscrite au compte 481 fait ensuite l'objet d'un amortissement sur la durée de la garantie égale à dix ans.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ~ Considérant qu'il y a lieu de neutraliser cette charge de fonctionnement et de la comptabiliser en investissement,
- ~ Considérant qu'il y a lieu d'étaler la dépense correspondant à la prime d'assurance « Dommages-ouvrage » sur la durée de la garantie décennale de l'ouvrage concerné,

- DECIDE** les opérations comptables suivantes :

Intitulé du compte	Débit	Crédit
4818 « charges à étaler »	16 091.05	
791 « transfert de charges de gestion courante »		16091.05

Intitulé du compte	Débit	Crédit
021 « virement de la section de fonctionnement »		16 091.05
023 « virement à la section d'investissement »	16 091.05	

Intitulé du compte	Débit	Crédit
6812 « dotations aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir »	1.609,10	
4818 « charges à étaler »		1.609,10

Intitulé du compte	Débit	Crédit
021 « virement de la section de fonctionnement »		-1.609,10
023 « virement à la section d'investissement »	-1.609,10	

M. SCHIELIN explique la différence entre l'assurance Dommages-ouvrage et la garantie décennale :

- ~ l'assurance Dommages-ouvrage, à la charge du maître d'ouvrage, garantit la réparation immédiate de la malfaçon constatée, quelle qu'elle soit, ainsi que sa prise en charge financière, les responsabilités réciproques étant déterminées ultérieurement.
- ~ la garantie décennale, à la charge de l'entreprise, conditionne la réparation à un règlement préalable du contentieux ayant mis en évidence la responsabilité de cette dernière.

## 5.2 Travaux en régie

Un certain nombre de travaux effectués par les agents communaux, imputés sur les comptes de charges de fonctionnement (personnel, matériel, fournitures), peuvent être basculés en investissement.

Le compte 722 – Immobilisations corporelles - est crédité, en fin d'année, du montant évalué de ces charges.

Sont concernés :

- 1/ travaux de restructuration du groupe scolaire en 2004, 2005 et 2006
- 2/ travaux de rénovation de la mairie en 2006

### 5.2.1 Travaux de restructuration du groupe scolaire 2004/ 2005/2006

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** les opérations comptables suivantes :

Intitulé du compte	Débit	Crédit
Compte 2313 opération 30 « Extension groupe scolaire »	24 801,54 €	
722 « travaux en régie- immobilisations corporelles »		24 801,54 €

### 5.2.2 Travaux de rénovation de la mairie en 2006

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECIDE** les opérations comptables suivantes :

Intitulé du compte	Débit	Crédit
Compte 2313 opération 53 « Rénovation de la mairie »	16 113 €	
722 « travaux en régie- immobilisations corporelles »		16 113 €

## **6. ONF : APPROBATION DE L'ETAT D'ASSIETTE DES COUPES 2008**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'état d'assiette des coupes correspondant à la liste des parcelles devant être martelées en cours de l'année à venir.

En effet, l'article 12 de la « charte de la forêt communale » cosignée par l'ONF et les représentants des communes forestières prévoit que les propositions d'état d'assiette sont approuvées par délibération du conseil municipal.

Numéros de parcelles	Surface	Mode de vente prévu
8 a	1.2 ares	façonné
8 b	1.4 ares	façonné

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'état d'assiette des coupes de l'ONF pour l'année 2008.

## **7. ABRI DE CHASSE : CONCESSION DE TERRAIN**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la nécessité de conclure une concession de terrain concernant l'abri de chasse situé en forêt communale construit et utilisé par le locataire du lot de chasse, lieudit Dutzenbach-Matten, et soumet le projet correspondant à leur approbation.

La concession est valable durant la période du bail de location de chasse, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> février 2015, à titre précaire et toujours révocable. La redevance annuelle est fixée à 75 € exigible au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, révisable selon l'indice du coût de la construction.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le projet de concession de terrain surbati en forêt communal de Waldighoffen,
- AUTORISE** le Maire à signer la concession correspondante avec le locataire du lot de chasse, Monsieur Peter MOLL

## **8. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT 2007-2009 (ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE PAR L'ÉTAT POUR DES RAISONS DE SOLIDARITÉ DE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE)**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
10.10.2003	10	Convention ATESAT

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de renouveler la convention ATESAT conclue avec la D.D.E. en 2003. Cette convention permet à la Commune de bénéficier de petits services d'entretien ou de réparation de voirie, ainsi que de soutien en matière de formalités administratives (ex : enquête publique de classement de la voirie communale).

**Vu** la loi M.U.R.C.E.F. n°2001-1168 du 11 décembre 2001-III (mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier), article 7-1, en application de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'administration territoriale de la République,

**Vu** le décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de la réforme à caractère économique et financier – NOR : EQUM0200138 – (J.O. du 29 septembre 2002),

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire – NOR : EQUU0201848A ;

**Entendu** l'exposé du Maire concernant le renouvellement pour 3 ans de la convention fixant les modalités de mise en œuvre des missions de base et complémentaires contenues dans l'ATESAT,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DEMANDE** à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat aux Collectivités pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire :

- ☐ à approuver le contenu, les modalités de mise en œuvre, le coût et les responsabilités respectives qui découlent du projet de convention de renouvellement,
- ☐ à prendre toutes décisions concernant le règlement de la présente mission dans la limite des crédits inscrits au budget,
- ☐ à signer la convention de renouvellement de l'ATESAT.

## **9. REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER COMMUNAL DUE PAR LES OPERATEURS DE TELECOMMUNICATIONS**

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
10.10.2003	13	Redevances occupation domaine public

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-12,

Vu le Code des postes et des télécommunications électroniques et notamment l'article L.47,

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public,

Considérant que l'occupation du domaine public routier communal par des opérateurs de télécommunications donne lieu à versement de redevances en fonction de la durée de l'occupation, des avantages qu'en tire le permissionnaire et de la valeur locative de l'emplacement occupé,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE**

- de fixer les tarifs 2006 de la redevance pour occupation du domaine public routier communal par les opérateurs de télécommunication au maximum autorisé, à savoir :
  - ♦ 30 € par kilomètre et par artère en souterrain,
  - ♦ 40 € par kilomètre et par artère aérien,
  - ♦ 20 € par m<sup>2</sup> au sol pour les installations autres que les stations radioélectriques.
- de charger le Maire du recouvrement de cette redevance, qui sera inscrite à l'article 70323 – *Redevance d'occupation du domaine public communal*.

## 10. DIVERS

### 10.1 Rénovation de l'Eglise : travaux de chauffage

<u>Rappel des délibérations</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
20.10.2006	3.1	Rénovation de l'Eglise : travaux de chauffage

Monsieur le Maire revient sur le point traité lors de la dernière séance du Conseil Municipal.

Suite à consultation, l'entreprise HEINIS a présenté un devis concernant le raccordement gaz du foyer et de l'église (chaudière unique), d'un montant de 5 400 € HT, soit 6 458,40 € TTC.

Un second devis a été présenté par l'entreprise BILGER, d'un montant de 6 751.50 € HT, soit 10 669.70 € TTC.

L'entreprise SCHERRER n'a pas souhaité répondre à la consultation.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a décidé de retenir la proposition la moins-disante, offrant par ailleurs toutes les garanties de bonne exécution, à savoir celle de l'entreprise HEINIS.

### 10.2 Salle polyvalente : remplacement de blocs d'éclairage de sécurité

Monsieur le Maire cède la parole à M. EGGENSPIELER qui fait part à l'Assemblée de la nécessité de remplacer 10 blocs de sécurité défectueux dans la salle polyvalente.

Trois devis sont parvenus en mairie :

- ~ devis de Electricité DIETSCHY SARL (Waldighoffen), d'un montant de 1 940 € HT, soit 2 320,24 € TTC,
- ~ devis de l'entreprise KOCH Electricité (Ferrette) d'un montant de 2700 € HT, soit 3 229,20 € TTC,
- ~ devis de Sud Alsace Electricité (Altkirch) d'un montant de 1966,00 € HT, soit 2 351,34 € TTC.

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la moins-disante, offrant par ailleurs toutes les garanties de bonne exécution.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le choix de l'entreprise Electricité DIETSCHY SARL (Waldighoffen), pour un montant de 1 940 € HT, soit 2 320,24 € TTC,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent,
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits inscrits au compte 61522 – *Entretien de bâtiments*.

#### Interventions :

*M. HEISLER demande où en sont les travaux pour le nouvel accès à la cour de l'école primaire vers la salle polyvalente. M. EGGENSPIELER précise qu'ils seront finalisés à l'occasion de l'installation du grillage, pour lequel des devis et une demande de subvention sont en cours.*

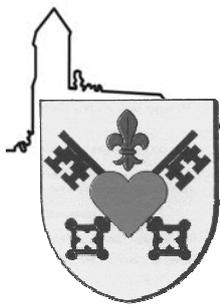
*M. KUENY demande si l'Allée Nathan Katz appartient au domaine public communal. M. EGGENSPIELER le lui confirme. M. KUENY suggère, pour des raisons de sécurité de circulation, que l'on mette en place une signalétique adaptée indiquant la priorité à droite. M. EGGENSPIELER prévoira d'installer un panneau stop avec marquage au sol.*

*Monsieur KUENY convie l'ensemble des membres du Conseil à l'inauguration de son magasin DIM'EMBALL à Waldighoffen lundi 20 novembre à 17 h00.*

*Monsieur EGGENSPIELER informe le Conseil que l'abri de chasse est terminé, et que les membres du Conseil sont invités à prendre part à l'inauguration prochainement prévue.*

La prochaine séance du Conseil Municipal sera programmée le vendredi 8 décembre. M. CHRETIEN signale d'ores et déjà qu'il sera absent.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h 55 .



# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

*en date du 8 décembre 2006*

Le 8 décembre 2006, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Etaient présents : M. Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mlle Françoise JERMANN, Adjointe, MM René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Jean-François EGLIN, Jean-Pierre KRICK, Olivier HEISSLER.

Etaient absents : MM Dominique BILLAND, non excusé, Michel NUSSBAUMER (procuration à M. Jean-Claude SCHIELIN), Etienne GRIENENBERGER, non excusé, Serge CHRETIEN (procuration à M. Olivier HEISSLER), Raphaël KUENY, excusé, Fernand SCHAFFHAUSER

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES RÉUNIONS DU 20 OCTOBRE ET DU 17 NOVEMBRE 2006**

---

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés, approuve les compte-rendu de la réunion du 20 octobre 2006 et du 17 novembre 2006. Monsieur Jean-François EGLIN s'abstient (absent aux deux réunions).

Monsieur NUSSBAUMER souligne qu'il s'était excusé pour son absence à la réunion du Conseil Municipal du 20 octobre 2006.

## **2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

---

Pas de D.P.U.

## **3. ETUDE DE FAISABILITE DE LA ZONE EBERLING : CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE**

---

Rappel :

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Waldighoffen souhaite engager l'aménagement du secteur Eberling situé à proximité immédiate du centre du Village. Cette zone couvre au total une superficie d'environ 8 ha.

Plusieurs projets d'implantation ont été identifiés ou engagés sur le secteur : trois surfaces commerciales, un centre d'incendie et de secours, une maison de retraite et un secteur susceptible d'accueillir une zone artisanale.

A noter que la SERM s'est vue confier la maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la réalisation des accès de la zone Eberling (convention de mandat du 20 septembre 2004).

Afin d'appréhender de façon globale l'aménagement, son incidence financière, son montage juridique, la Commune de WALDIGHOFFEN souhaite confier une étude de faisabilité d'aménagement de ce secteur. Elle a donc lancé une consultation en vue de retenir un maître d'œuvre chargé de la réalisation d'une étude de faisabilité d'aménagement de la zone Eberling.

Les offres ont été réceptionnées le 1<sup>er</sup> décembre 2006.

Monsieur le Maire les présente au Conseil en indiquant qu'il effectuera le choix dans le souci de la meilleure efficacité et de la meilleure garantie de conseil pour les décisions ultérieures de réalisation des opérations d'aménagement.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le lancement de l'étude de faisabilité portant sur l'aménagement de ce secteur,
- NOTE** la délégation accordée au Maire pour le choix du prestataire chargé de cette étude.

#### **4. RUE D'OBÉRDORF : ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNALE PRÉALABLE A L'ALIENATION D'UNE PORTION DE CHEMIN RURAL**

<i>Rappel des délibérations :</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
20.10.2006	8	Rue d'Oberdorf : enquête publique communale

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les conclusions de l'enquête publique. Il rappelle que cette démarche administrative est nécessaire avant de pouvoir procéder à la vente d'une portion du chemin rural (rue d'Oberdorf) destiné à être intégré dans le terrain d'assiette du futur centre de secours.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ♦ Entendu la communication de Monsieur le Maire rappelant les conditions dans lesquelles il a fait procéder à une enquête publique, Monsieur François KREUTTER, commissaire enquêteur étant désigné par arrêté en date du 26 octobre 2006 ;
- ♦ Ayant pris connaissance des diverses pièces du dossier ainsi que des conclusions du commissaire enquêteur précisant que la dite enquête n'a pas suscité d'observations ni réclamations ;
- ♦ Considérant que l'article L.161.10 du code rural soumet la vente d'un chemin rural à l'accomplissement préalable d'une enquête publique d'aliénation ;

**DECIDE** d'approuver l'enquête publique communale préalable à l'aliénation d'une portion de chemin rural (rue d'Oberdorf).

#### **5. P.O.S. : APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION N°3**

<i>Rappel des délibérations :</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
04.10.2005	3	Modification du POS
11.05.2006	6 - 7	Acquisitions de terrains et modification du POS

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les principales modifications qui ont été décidées :

- ~ Le secteur NA de la zone Eberling est reclassé en NAe et NAa,
- ~ Modification des limites entre la zone UE et la zone UC, afin d'optimiser les possibilités de construction en secteur UC,
- ~ Modification de la limite entre les secteurs NDa et NDa1 dans la zone dite « des chalets », en vue du rétablissement de la situation antérieure.

L'enquête publique relative à la modification n°3 du P.O.S. de la Commune s'est déroulée du 2 octobre au 3 novembre 2006. Le Commissaire enquêteur a rendu son rapport le 30 novembre 2006.

**VU** le Code de l'Urbanisme ;

**VU** le Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Waldighoffen approuvé le 27 septembre 1999 ;

**VU** l'arrêté du Président de la Communauté de Communes en date du 8 septembre 2006 mettant à l'enquête publique le projet de modification n°3 du Plan d'Occupation des Sols ;

**ENTENDU** les conclusions et avis du Commissaire Enquêteur ;

**CONSIDERANT** que le dossier de modification du Plan d'Occupation des Sols tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé, conformément à l'article L.123-13 du Code de l'Urbanisme ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** d'approuver la modification du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Waldighoffen telle qu'elle est annexée à la présente ;
- DIT** que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage au Siège de la Communauté de Communes III et Gersbach ainsi qu'en Mairie durant un mois ;

- DIT** que conformément à l'article R.123-25 du Code de l'Urbanisme, le dossier de P.O.S.peut être tenu à la disposition du public au Siège de la Communauté de Communes, en Mairie de Waldighoffen, ainsi qu'à la Préfecture du Haut-Rhin aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- DIT** que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

## **6. LOTISSEMENT B. GISSINGER : INTEGRATION DES EQUIPEMENTS DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

---

Monsieur GISSINGER prévoit de créer dans le village un lotissement de 4 parcelles d'environ 6 à 7 ares chacune, desservies par une voie d'une largeur de 6 mètres qui débouchera sur la rue du 19 novembre.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de donner son accord de principe pour l'intégration de la voie privée, des équipements et réseaux divers du lotissement de Monsieur GISSINGER, une fois que les travaux seront effectués et réceptionnés.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ACCEPTE** le principe de l'intégration dans le domaine public communal de la voie privée, des équipements et réseaux divers du lotissement de Monsieur GISSINGER,
- DEMANDE** à ce que les travaux de voirie soient suivis par la Commune,
- DEMANDE** à ce que soit spécifié dans l'arrêté de lotir que les poubelles seront déposées sur un emplacement réservé au droit de la rue du 19 Novembre.

## **7. P.P.R.I. : RAPPORT, CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DE LA COMMISSION D'ENQUETE**

---

### Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
11.05.2006	1	Projet de PPRI du Bassin Versant de l'III

L'enquête publique a été prescrite par arrêté préfectoral n°2006-123-1 en date du 3 mai 2006 et s'est déroulée du 2 juin au 13 juillet 2006.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les conclusions motivées de la commission d'enquête, qui souligne la forte mobilisation du public et des élus autour de ce projet.

Il expose les réponses de la commission d'enquête par rapport aux demandes formulées dans l'avis du Conseil Municipal en date du 11 mai 2006 concernant :

- ⇒ la modification du tracé de la zone inondable au droit du site Lang, rendant possible le projet d'agrandissement de « Jet Plast »,
- ⇒ le classement en zone bleu clair des parcelles en partie construites situées au sud de la rue de Roppentzwiller (avis favorable),
- ⇒ l'exclusion de la zone inondable des parcelles cadastrées Section 3, n°78 et 79 (par erreur portées en section 2 sur le rapport).

La commission d'enquête adhère aux évolutions proposées aux vues des différents mémoires en réponse de la D.D.A.F. C'est pourquoi elle n'estime pas nécessaire de rédiger des réserves à son avis final. Elle émet donc un avis favorable au Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Bassin Versant de l'III.

## **8. INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR**

---

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les fiches de calcul de l'indemnité de conseil à allouer au receveur pour l'année 2006.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et établissements publics locaux,

VU l'arrêté interministériel du 30 juin 1975 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

- DECIDE** d'allouer à Monsieur Alexis MARGRAFF, receveur, une indemnité de 604 € au titre de l'année 2006,
- VOTE** le crédit nécessaire qui est à prélever du compte 6225 du budget 2006.

## **9. NOUVEAU CODE DES MARCHES PUBLICS : DESIGNATION DU « POUVOIR ADJUDICATEUR »**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
02.07.2004	4	signature des marchés

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu de se mettre en conformité avec les dispositions du nouveau Code des Marchés 2006 concernant la signature des marchés.

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ANNULE** les dispositions de la délibération du 2 juillet 2004 désignant Monsieur le Maire en tant que Personne Responsable des Marchés (PRM), et Monsieur Guy EGGENSPIELER Personne Responsable des Marchés déléguée, en application du Code 2004 des marchés publics,
- DECIDE** en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales de donner délégation au Maire de WALDIGHOFFEN, pour la durée de son mandat, pour signer tous les marchés publics de fournitures, de services et de travaux, passés en procédure adaptée, d'un montant inférieur à 210 000 € HT,
- DESIGNE** Monsieur le Maire en tant que « pouvoir adjudicateur » afin de mettre en œuvre les procédures de passation des marchés publics et de pouvoir signer les contrats à intervenir, et ceci dans le respect des compétences dévolues à la Commission d'Appel d'offres et à l'assemblée délibérante en application du Code 2006 des marchés publics et du Code Général des Collectivités Territoriales,
- PRECISE** que d'autres personnes, membres élus du Conseil Municipal ou fonctionnaires pourront être désignées « pouvoir adjudicateur délégué » par arrêté de délégation du Maire.

## **10. BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE : DEMANDE DE SUBVENTION**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de demander son soutien financier à la Médiathèque départementale du Haut-Rhin pour l'achat de mobilier et du matériel informatique de la bibliothèque municipale prévu en 2007.

Pour bénéficier d'une subvention de la Médiathèque Départementale, le projet doit cadrer avec certains critères (surface des locaux, personnel à disposition, horaires d'ouverture...) que la Commune doit s'engager à respecter :

	<b>Conditions</b>
<b>Population : 1500 habitants</b>	
Surface	0.07 m2 par habitant avec un minimum de 40 m2
Heures d'ouverture	4 heures
Budget d'acquisition de documents	1,60 € par an et par habitant
Personnel	Bénévoles formés
Système informatique	Compatibilité du système informatique avec la médiathèque départementale

L'aide de la médiathèque départementale se décompose ainsi :

- 25 % sur le mobilier,
- 20 % sur le matériel informatique et le logiciel de gestion de la bibliothèque (à condition qu'il soit compatible avec celui de la médiathèque départementale),
- soutien technique gratuit de la médiathèque départementale : prêt de documents gratuit, actions d'animation...

Cet aide est majorée de 10 % si le projet est reconnu d'intérêt communautaire.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- CONFIRME** que la bibliothèque installée au FORUM est une bibliothèque à vocation intercommunale,
- S'ENGAGE** à garantir une ouverture au public de 4 heures hebdomadaires minimum,
- EST FAVORABLE** à la mise en œuvre d'un plan de formation initiale et continue à la gestion de bibliothèque du personnel bénévole,
- S'ENGAGE** à inscrire chaque année les crédits nécessaires au fonctionnement de la bibliothèque municipale, pour un montant minimum équivalent à 1,60 € par habitant,
- AUTORISE** le Maire à déposer une demande de subvention concernant l'achat de mobilier et de matériel informatique pour les nouveaux locaux de la bibliothèque municipale et cybercentre du FORUM, prévu pour l'année 2007.

## **11. MAISON FAMILIALE RURALE DE MONTBOZON (FRANCHE-COMTÉ)**

---

Monsieur le Maire présente le courrier du Directeur de la Maison Familiale Rurale de Montbozon (Haute-Saône) qui forme des jeunes ruraux en alternance, sollicitant une participation financière de la Commune aux voyages d'études, classes vertes ou blanches organisés pour toutes les classes.

Trois élèves domiciliés à Waldighoffen sont scolarisés dans cette école.

Monsieur le Maire propose de verser à chacun une contribution de 70 €, soit un montant total de 210 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** l'attribution d'une subvention à l'Association de la Maison Familiale de Montbozon de 70 € par élève, soit un montant total de 210 €, en tant que participation à l'organisation de voyages d'études, classes vertes ou blanches organisés pendant l'année scolaire 2006-2007,
- VOTE** le crédit nécessaire à inscrire au budget primitif 2007 et qui est à prélever du compte 6574 – *subventions aux associations* - et à verser au compte n°12506 70161 36088368010 67 ouvert auprès du Crédit Agricole de Franche-Comté, au nom de l'Association de la Maison Familiale de Montbozon.

## **12. DIVERS**

---

### **12.1 Décision modificative n°1**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant que les crédits inscrits au compte 6411 – personnel titulaire – sont insuffisants :

- APPROUVE** le virement de crédit de 1 000 € du compte 65544 – *contribution au syndicat mixte garde-champêtre* – et de 500 € du compte 6574 – *subventions aux associations* -, au compte 6411 – *personnel titulaire*.

### **12.2 Décision modificative n°2**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Constatant que les crédits inscrits au compte 66111 – *intérêts réglés à échéance* – sont insuffisants :

- APPROUVE** le virement de crédit de 1 800 € du compte 6714 – *bourses et prix* - et de 1 000 € du compte 62882 – *classes vertes* -, au compte 66111 – *intérêts réglés à échéance*.

### **12.3 Accès Nord de la zone Eberling : étude hydraulique**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a demandé au bureau d'étude SAFEGE de réaliser une étude hydraulique aux fins d'établir la cote de crue centennale précise au droit du pont projeté sur l'III en vue de desservir la zone d'activités Eberling.

La note de calcul définitive sera remise le 19 décembre prochain. L'offre de la SAFEGE pour cette étude hydraulique est de 8 000 € HT.

La SAFEGE dispose déjà du modèle hydraulique développé dans le cadre de l'étude du PPRI de l'III et se propose de l'exploiter en le complétant.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** l'offre présentée par le bureau d'étude SAFEGE, pour un montant de 8 000 € HT, soit 9 552 € TTC,
- CHARGE** le Maire de faire effectuer la mission correspondante,
- AUTORISE** le Maire à payer la facture correspondante,
- VOTE** le crédit nécessaire à inscrire au budget 2007, en section d'investissement, à l'opération 49 – *Zone d'Activités Eberling*.

#### **Interventions :**

*Monsieur le Maire répond à M. Jean-François EGLIN sur les prochains aménagements de voirie prévus :*

*- rue des Tulipes / rue de Willer : voirie et travaux d'assainissement dans la partie haute de la rue de Willer ainsi que l'éclairage public.*

*- rue du 19 novembre - lotissement de M. GISSINGER : l'assainissement sera réalisé par la Communauté de Communes début 2007.*

*- rue des Ecureuils : la prolongation de l'éclairage public est prévue.*

*- rue des Cerisiers : extension de l'assainissement par la Communauté de Communes III et Gersbach, extension de l'éclairage public ainsi qu'aménagement de la voirie sur une vingtaine de mètres par la Commune.*

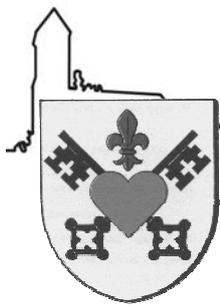
*- amont rue de Bâle : le GERPLAN étant en passe d'être lancé par la Communauté de Communes, le bassin de compensation envisagé pour parer aux inondations d'orage pourra être subventionné.*

*Monsieur le Maire informe l'Assemblée de l'avancée du projet de la station d'épuration. Les terrains sont maintenant acquis à la Communauté de Communes. Une fois le contrat pluriannuel engagé en juin prochain (pour 4 ans), des dérogations pourront à nouveau être accordées.*

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu courant janvier 2007.

Monsieur le Maire clôt la séance à 20 h30.





# REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

*en date du 2 février 2007*

Le 2 Février 2007, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sur convocation de Monsieur le Maire en date du 19 Janvier 2007.

Etaients présents : M. Guy EGGENSPIELER, Adjoint, Mlle Françoise JERMANN, Adjointe, MM René EGLIN, Adjoint, Jean-Claude SCHIELIN, Adjoint, Mme Evelyne HERMANN, MM Jean-François EGLIN, Jean-Pierre KRICK, Olivier HEISSLER.

Etaients absents : MM Dominique BILLAND, non excusé, Michel NUSSBAUMER (procuration à M. Jean-Claude SCHIELIN), Etienne GRIENENBERGER, non excusé, Serge CHRETIEN (procuration à M. Olivier HEISSLER), Raphaël KUENY, excusé, Fernand SCHAFFHAUSER

Avant de commencer la séance, un représentant du club de basket-ball informe Monsieur le Maire et l'ensemble des conseillers municipaux présents qu'ils sont invités à

## **1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 8 DECEMBRE 2006**

---

Reporté

## **2. DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

---

Sur proposition de Monsieur le Maire, le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain sur les parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée Section 8, n°319/91, d'une contenance de 7 ares 75 terrain non bâti – lieudit « Treschenegerten »

- appartenant à : M. SCHIELIN François
- Acquéreur : M. Claude BAUMLE, Mme PARRA Isabelle

- parcelle cadastrée Section 2, n°128, d'une contenance de 15 ares 21 terrain bâti – village

- appartenant à : M. SUTTER Markus, Mme KOPP Estelle
- Acquéreur : Mme RUNSER Jessica, M. BOSSE Olivier

- parcelle cadastrée Section 1, n°152, d'une contenance de 10 ares 82 terrain bâti – village

- appartenant à : SCHMIDLIN Josiane, SCHMIDLIN Marie-Laurence, SCHMIDLIN Jean-Claude, SCHMIDLIN Philippe
- Acquéreur : M. et Mme MARTINEZ Christian

- parcelle cadastrée Section 7, n°36 et n°410/33, d'une contenance de 11 ares 03 terrain bâti – rue de Ferrette

- appartenant à : M. SCHMITT Bernard et Mme BITTIGER Cécile
- Acquéreur : M. FREIERMUTH Béal

- parcelle cadastrée Section 7, n°414/5, d'une contenance de 0 ares 12 terrain non bâti – village

- appartenant à : M. et Mme BURGET Albert
- Acquéreur : M. NICOLAI Arno

- parcelle cadastrée Section 7, n°415/5, d'une contenance de 0 ares 27 terrain non bâti – village

- appartenant à : M. et Mme BURGET Albert
- Acquéreur : M. SCHEIDECK Cédric

● parcelle cadastrée Section 7, n°416/5, d'une contenance de 0 ares 23 terrain non bâti – village

- appartenant à : M. et Mme BURGET Albert
- Acquéreur : Mme BRUNNER Sandra

### **3. ZONE EBERLING**

#### **3.1 Etude de faisabilité**

##### *Rappel des délibérations*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
8.12.2006	3	Etude de faisabilité de la zone Eberling : choix du maître d'oeuvre

Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit en l'espèce de valider une décision prise lors de la dernière séance et présente dans cette optique au Conseil Municipal l'offre de prix de la S.E.R.M. qui s'est vue confier l'étude de faisabilité de la zone Eberling. Elle comprend les éléments suivants :

- la réalisation d'un diagnostic économique (possibilités d'obtention de subventions),
- propositions d'un schéma d'aménagement possible,
- bilan financier prévisionnel,
- réflexions sur le montage de l'opération

Le prix de l'étude de faisabilité a été fixé forfaitairement à 14 000 € HT soit 16 744 € TTC.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le choix de la S.E.R.M., pour la réalisation d'une étude de faisabilité de la zone Eberling, d'un montant de 14 000 € HT, soit 16 744 € TTC,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent,
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense qui sera prélevée sur les crédits 2006 reportés inscrits à l'article 2315 – opération 49 « Zone d'Activités Eberling » de la Section d'Investissement.

#### **3.2 Desserte de la zone Eberling**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité d'avancer rapidement dans cette opération, d'autant plus que WELDOM a fait part de son intention d'ouvrir sa nouvelle enseigne au printemps 2008, ce qui suppose un démarrage des travaux au printemps 2007.

Monsieur le Maire reste convaincu que retarder davantage le démarrage de cet aménagement risquerait d'inciter WELDOM à s'implanter ailleurs. En effet, ses locaux actuels ne lui permettent plus d'être attractif par rapport à la concurrence ; un retard affecterait encore davantage son chiffre d'affaire.

Il soumet à l'Assemblée la proposition d'un nouveau plan de financement réalisé par la SERM concernant la desserte de la zone Eberling, suite aux études de sol et d'inondabilité.

Les études de faisabilité donnent une estimation des travaux supérieure à l'estimation prévisionnelle. Ainsi, bien que les études hydrauliques complémentaires aient permis de réduire le chiffrage du pont de 50 000 €, le coût global de l'opération est désormais évalué à 962 202 € HT, soit 1 150 794 € TTC, contre 560 196 € HT estimé au départ.

Si ce plan de financement est approuvé, il sera nécessaire de conclure un avenant à la convention de mandat signée avec la SERM le 20 septembre 2004.

A la question posée par Monsieur GRIENENBERGER de savoir si SUPER U a déposé un nouveau dossier de demande CDEC, Monsieur le Maire répond que cela n'est pas le cas, d'autant plus qu'une directive européenne considère la constitution actuelle des commissions CDEC comme étant non conforme, créant ainsi une situation de vide juridique provisoire ralentissant les démarches possibles.

Monsieur EGLIN rajoute que le mode de gestion de cette opération n'est pas encore établi. Elle peut être gérée selon « un régime TVA » (la commune faisant ...), aussi bien que confiée à un mandataire qui en assumera la totalité des charges financières, techniques et administratives. Cela étant dit, la Commune doit dans l'immédiat assumer le démarrage de cette opération et étudier les différents types de subventions qu'elle peut escompter.

Monsieur le Maire fait un comparatif avec la restructuration du Site Lang, qui a demandé lors de son lancement un gros effort financier de la Commune ; aujourd'hui elle engrange plus de recettes en terme de taxe professionnelle sur ce site qu'avant son démantèlement.

Dés lors on ne saurait se contenter des acquis actuels, d'autant plus que la pérennité des commerces existants n'est pas acquise. Monsieur le Maire pense à qui est confronté actuellement à d'importants problèmes de mise aux normes de sécurité de son établissement. S'il ne devait pas y remédier, le Maire a l'obligation d'engager des mesures pouvant aller jusqu'à la fermeture de l'établissement.

Monsieur le Maire a d'ores et déjà pu négocier avec la SERM un démarrage des travaux de construction du pont au mois de septembre 2007 au lieu du mois de décembre 2007 comme prévu initialement.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le nouveau plan de financement concernant la desserte de la zone Eberling,
- APPROUVE** la conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mandat de la SERM.

#### **4. COMMUNAUTE DE COMMUNES : MODIFICATION DES STATUTS PORTANT SUR LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
11.07.2006	3	Communauté de Communes Ill et Gersbach : définition de l'intérêt communautaire

En préambule, Monsieur le Maire, interpellé par Monsieur GRIENENBERGER, souhaite effectuer un rappel chronologique concernant le future station d'épuration, en insistant sur le fait qu'il a toujours pris à coeur de tenir l'Assemblée informée de l'état d'avancement de ce projet.

A l'heure actuelle, un terrain a été identifié pour son implantation. L'acquisition deviendra effective auprès de la SAFER quand tout risque de litige susceptible d'opposer la Communauté de Communes Ill et Gersbach à la Commune de Grentzingen sera définitivement écarté. C'est dans cette optique que l'avocat-conseil de la Communauté de Communes a suggéré de préciser la compétence Assainissement dans le cadre de l'intérêt communautaire - bien que la Préfecture considère qu'une modification des statuts ne s'impose pas.

Le Conseil Municipal de la Commune de Grentzingen s'est opposé à la décision d'achat du terrain.

En l'espèce, si l'avis d'une commune membre est demandé concernant cette acquisition, c' est en vue de respecter la procédure fixée par l'article 5211-57.

L'emplacement de la station a été étudié de manière à réduire au maximum les nuisances ; il n' y aura pas de séchage de boues.

Actuellement les tuyaux sont posés jusqu'au droit de la future station. Le maître d'oeuvre chargé de l'élaboration de l'avant-projet a été choisi lors de la réunion du Conseil de la Communauté de Communes Ill et Gersbach du 1er février 2007.

Les communes de Bouxwiller, Fislis, Linsdorf, Bettlach, Oltingue et Oberdorf ont exprimé le souhait de se brancher à la future station. Cette hypothèse est à l'étude, sachant qu'elle ne pourra être retenue si elle avait pour conséquence de retarder cette opération. La Commune de Riespach souhaite rester indépendante.

Pour conclure, si les communes membres approuvent à la majorité des 2/3 le projet, la Commune de Grentzingen ne pourra plus y faire obstacle. La séance de validation du projet est prévue le 23 février prochain. Le contrat avec l'Agence de l'Eau devrait être signé fin juin-début juillet 2007.

Par délibération du 20 décembre 2006, le Conseil Communautaire a décidé d'approuver une modification des statuts de la Communauté de Communes portant sur l'intitulé de la compétence Assainissement.

Le Conseil Municipal des communes membres dispose d'une délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil d'approuver la nouvelle définition de la compétence Assainissement figurant dans les statuts de la Communauté de Communes, ci-après :

« *Création, entretien, gestion et exploitation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées et des ouvrages publics de traitement et d'épuration des eaux usées* ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** la modification de l'intitulé de la compétence « création, entretien, fonctionnement des réseaux d'assainissement collectifs à l'exclusion des réseaux d'eaux pluviales » mentionnée dans l'article 2 des statuts de la CCIG, par l'intitulé suivant : « **Création, entretien, gestion et exploitation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées et des ouvrages publics de traitement et d'épuration des eaux usées** ».
- CHARGE** Monsieur le Maire d'informer Monsieur le Président de la Communauté de Communes III et Gersbach de la présente décision.

## **5. LIGNES DE TRESORERIE**

### **5.1 Renouvellement d'une ligne de trésorerie CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE : courrier de la Sous-Préfecture demandant le retrait de la décision prise lors de la séance du 22 septembre 2006**

#### *Rappel des délibérations*

<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
22.09.2006	3.2	Renouvellement ligne de trésorerie

Par délibération en date du 22 septembre 2006, le Conseil Municipal avait décidé de reconduire la ligne de trésorerie Caisse d'Epargne d'Alsace pour une durée de 12 mois, en précisant que celle-ci pourrait servir à rembourser toute ou partie de la ligne de trésorerie qui a été souscrite en janvier 2006 auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE, entièrement utilisée, et dont les intérêts sont plus élevés.

Par courrier en date du 9 novembre 2006, Monsieur le Sous-Préfet, dans le cadre de l'exercice du contrôle de légalité, a demandé à ce que cette décision soit annulée.

En effet, il considère qu'une ligne de trésorerie est uniquement destinée à faire face à un besoin ponctuel de trésorerie, et ne saurait servir à rembourser une autre ligne de trésorerie souscrite par la commune, ceci allant à l'encontre des règles applicables aux concours financiers à court terme.

Monsieur le Maire propose donc d'annuler la décision de reconduction de la ligne de trésorerie Caisse d'Epargne d'Alsace pour une durée de 12 mois.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- DECIDE** d'annuler la délibération actant de la reconduction de la ligne de trésorerie Caisse d'Epargne d'Alsace pour une durée de 12 mois, prise lors de la séance du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2006 (point 3.2)
- AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes démarches en vue de l'annulation de la ligne de trésorerie reconduite.

### **5.2 Remboursement partiel et prolongation de la ligne de trésorerie CREDIT MUTUEL CEE**

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé courant janvier 2007 au remboursement d'un montant de 100 000 € de la ligne de trésorerie ouverte auprès de banque CREDIT MUTUEL, ramenant celle-ci à un montant global de 200 000 €.

Cette ligne de trésorerie étant arrivée à échéance au 31 janvier 2007, Monsieur le Maire propose de la reconduire pour une durée d'un an, aux conditions suivantes :

- montant : 450 000 €
- durée : jusqu'au 31 janvier 2008
- taux : T4M (3.5155 % au 01.01.07) + 0.20 point (au lieu de 0.30 point lors de la souscription initiale)
- disponibilité et remboursement des fonds : au gré de la collectivité
- intérêts : payables par trimestres
- commission : 450 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** la reconduction jusqu' au 31 janvier 2008 de la ligne de trésorerie souscrite auprès de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel CEE, pour un montant de 450 000 €.
- AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes démarches et à signer le contrat en vertu de la délégation qui lui a été conférée par délibération du 05.11.2001.

## 6. SALLE POLYVALENTE : TRAVAUX URGENTS

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
22.09.2006	9	Etude de faisabilité de la salle polyvalente

### 6.1 Rénovation de la couverture de la salle et remplacement des menuiseries extérieures

Monsieur le Maire présente le diagnostic technique tous corps d'état du bâtiment actuel, réalisé par le bureau d'architecte FINCK. Une des options de départ envisagée consistant à démolir le bâtiment existant pour reconstruire s'avère inopportune car non viable d'un point de vue économique et technique.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée l'estimation prévisionnelle des travaux urgents portant sur la réfection de la couverture de la salle polyvalente :

- couverture :	135 000 €
- menuiserie :	15 000 €
- TOTAL TH :	150 000 €
- <b>TOTAL TTC :</b>	<b>179 400 €</b>

Par ailleurs, les reprises permettant de conserver "la halle couverte" apparaissant trop contraignantes, il est proposé de retenir l'option du démontage de la halle et son remplacement par une extension neuve.

Monsieur KRICK suggère l'étude d'une variante, à savoir la création de la nouvelle salle entre l'actuelle salle polyvalente et l'Ecole, supposant donc le maintien de l'auvent métallique.

Ainsi, la salle existante sera rénovée et dédiée exclusivement aux activités sportives tandis que l'extension neuve adjacente aura une vocation culturelle et festive. Un couplage des deux salles sera possible pour organiser des expositions sur 1 500 m<sup>2</sup> d'emprise.

Le coût des travaux de la salle neuve a été estimé à 880 000 € HT.

L'opération, dans sa globalité et en supposant l'échelonnement dans le temps des travaux envisagés, représente un coût total de 2 035 000 € HT.

Il est proposé de consacrer l'année 2007 à la réalisation des travaux urgents de rénovation de la couverture et des menuiseries extérieures.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le programme de travaux de couverture et de menuiseries extérieures,
- APPROUVE** le budget prévisionnel d'opération de 200 000 € HT,
- VOTE** les crédits nécessaires à inscrire en Section d'Investissement du budget 2007, au compte 2315 - opération 12 « réfection et extension salle polyvalente »,
- DECIDE** de libérer la tranche conditionnelle du marché passé avec l'architecte R. FINCK de DANNEMARIE, pour la maîtrise d'œuvre, d'un montant de 7 310 € HT,
- DECIDE** d'engager par voie de procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics, la consultation en vue de désigner le contrôleur technique et le coordonnateur SPS,
- DECIDE** de confier à la SEMHA une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage d'un montant de 3 150 € HT, soit 3 767 € TTC, pour l'organisation des études, la consultation des entreprises et la passation des marchés de travaux correspondants.

## ~ Réaménagement, restructuration et extension neuve de la salle

Le réaménagement intérieur de la salle polyvalente actuelle ainsi que les travaux de la salle neuve seront répartis en tranches et intégrés dans un programme pluriannuel.

Monsieur le Maire présente l'étude de faisabilité correspondante, Monsieur EGGENSPIELER en commentant les détails techniques.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- ☒ après avoir pris connaissance du diagnostic des constructions existantes et de l'étude de faisabilité réalisée par le Cabinet d'architecture R. FINCK de DANNEMARIE, **APPROUVE le principe de réaménagement, restructuration et extension neuve, consistant à rénover l'ouvrage existant et à y adjoindre un bâtiment neuf à vocation culturelle et festive, pour un montant global estimé provisoire de 1 835 000 €HT,**
- ☒ **DECIDE** d'engager par voie de procédure adaptée une consultation en vue de désigner un conducteur d'opération qui assistera la Commune de WALDIGHOFFEN, tout au long de l'opération, au plan administratif, technique et financier et rédigera le Programme Technique Détaillé qui servira de cahier des charges au maître d'œuvre.

## **7. ALIMENTATION EN EAU DE LA FONTAINE DU GIRATOIRE**

Des travaux ont déjà débuté, mais le problème de manque de pression subsiste. Il serait possible de capter l'eau au niveau de l'emplacement de l'ancien restaurant Enderlin. Monsieur le Maire propose de prévoir les crédits nécessaires au budget primitif 2007 en vue des travaux.

## **8. MAISON MEDICALISEE : PLANNING**

<i>Rappel des délibérations</i>		
<i>Date</i>	<i>point</i>	<i>objet</i>
20.10.2006	7	Maison médicalisée pour personnes âgées

Suivant l'échéancier de la construction d'un Etablissement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) à Seppois-le-Bas et à Waldighoffen, Monsieur le Maire présente le planning de la phase « concours d'architecture ».

Trois candidats ont été sélectionnés afin de concourir. Le dossier de consultation est envoyé aux équipes mises en concurrence, qui sont invitées à poser leurs questions écrites jusqu'au 12 février 2007.

« Habitats de Haute-Alsace », le maître d'ouvrage, organisera une visite sur site des équipes de maîtrise d'œuvre retenues le jeudi 22 février 2007 en mairie de Seppois, avec déplacement sur le site de Seppois et de Waldighoffen.

Par la suite, les candidats devront remettre leurs projets, au plus tard le 27 avril 2007, qui seront ensuite examinés par une commission technique d'évaluation avant d'être présentés au jury – dont Monsieur le Maire fait partie - le mercredi 30 mai 2007.

Le résultat du concours, ainsi que le nom de l'équipe de maîtrise d'œuvre titulaire du marché seront rendus publics courant juillet 2007.

La prochaine étape pour la Commune de Waldighoffen consiste en l'acquisition des terrains constituant l'assiette du projet.

Monsieur HEISSLER souhaiterait que l'on précise que c'est la Commune qui a contacté les propriétaires en vue de l'acquisition des terrains et non l'inverse. Monsieur le Maire s'étonne qu'une telle ambiguïté demeure, car il s'est toujours attaché, notamment à l'occasion du repas des personnes âgées, à souligner le bon accueil qu'il a reçu auprès des propriétaires lorsqu'il a entrepris de les démarcher.

## **9. DEMANDES DE SUBVENTIONS**

### **9.1 Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées (A.P.A.)**

L'Association Haut-Rhinoise d'Aide aux Personnes Agées sollicite la Commune en vue d'obtenir un soutien financier de 1221 € dans sa mission d'aide aux seniors. L'association s'attache à défendre des services de proximité, accessibles à tous et adaptés à l'évolution des besoins.

En 2006, la Commune n'a pas versé de subventions. En 2005, elle a apporté son soutien pour un montant de 1057 €

Le montant demandé est indicatif et construit sur des critères objectifs et identiques pour toutes les communes de département. Il tient compte du nombre de personnes de plus de 60 ans résidant sur la commune, des services proposés par l'association tout au long de l'année. La somme demandée est laissée à la libre appréciation du Conseil Municipal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** l'attribution d'une subvention à l' Association d'Aide aux Personnes Agées du Haut-Rhin d'un montant de 1200 €,
- VOTE** le crédit nécessaire qui est à inscrire au compte 6574 « subventions aux associations » du budget primitif 2007 et qui sera versé au compte de l'A.P.A. domicilié à BECM MULHOUSE , N°11 899 00103 00060762245 72.

### **9.2 Ecole primaire : sortie Classe transplantée à Stosswihr 2007**

Monsieur le Maire présente la demande de subvention de l'Ecole Primaire de Waldighoffen, qui organise une semaine de coopération transfrontalière avec des élèves de CE2 et CM 1, du 6 au 11 mai 2007 à STOSSWIHR (25 enfants pour cinq jours et demi).

Les élèves rencontreront leurs correspondants allemands ; ils pourront dialoguer et partager des activités d'animation diverses.

Le coût du séjour est de 45 € par jour et par enfant, soit 247.50 € par enfant, soit 6 187.50 € au total. Le Conseil Général accorde une subvention correspondant au tiers du montant total (15 € par jour et par enfant), soit 2 062.50 €. L'école fait appel à la Commune afin d'apporter une aide similaire.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** l'attribution d'une subvention à l'Ecole Primaire de Waldighoffen d'un montant de 15 € par jour et par enfant, au titre de la participation à l'organisation de la classe transplantée à Stosswihr du 6 au 11 mai 2007, soit un montant total de 2 062.50 €,
- VOTE** le crédit nécessaire qui est à inscrire au compte 6574 « subventions aux associations » et à verser sur le compte bancaire de la coopérative scolaire de l'école primaire de Waldighoffen.

### **9.3. Association Delta Revie pour les personnes âgées**

L'Association Delta Revie loue aux personnes âgées, malades, handicapées et/ou isolées des téléalarmes pour un montant allant de 3 à 21 € par mois. Ce tarif n'a subi aucune majoration depuis plusieurs années.

L'Association sollicite le soutien financier de la commune par le biais d'une subvention en rapport avec le nombre d'abonnés résidant à Waldighoffen, actuellement de 7.

100 € ont été versés en 2004. La commune n'a pas versé de subvention en 2005.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** l'attribution d'une subvention à l' Association Delta Revie du Haut-Rhin d'un montant de 140 €,
- VOTE** le crédit nécessaire qui est à inscrire au compte 6574 « subventions aux associations » du budget primitif 2007 et qui sera à verser au compte de l'Association Delta Revie à la CMDP SAINT JOSEPH n° 10278 03008 00011006445 97.

### **9.4 Association Prévention routière**

L'Association Prévention Routière poursuit ses activités pour réduire le nombre de victimes d'accidents de la route.

Dans le Haut-Rhin, 14 000 élèves de CM1 et CM 2 ont bénéficié en 2006 d'une formation théorique et pratique. Des actions de sensibilisation sont conduites tout au long de l'année dans les collèges, lycées et entreprises.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** l'attribution d'une subvention à l'Association Prévention Routière (Comité Départemental du Haut-Rhin) d'un montant de 100 €,
- VOTE** le crédit nécessaire qui est à inscrire au compte 6574 « subventions aux associations » du budget primitif 2007 et qui sera à verser au compte de l'Association Prévention Routière domicilié à BNP PARIBAS COLMAR, n° 30004 00486 000 20780908 88.

## **10. TRAVAUX DU GROUPE SCOLAIRE - TRANSACTION FINANCIERE : ADOPTION DE LA CONVENTION**

### Rappel des délibérations

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
17.11.2006	4	Travaux du groupe scolaire : convention de transaction

Monsieur le Maire revient sur la décision prise par le Conseil Municipal lors de la séance du 17 novembre 2006, approuvant :

- ♦ d'une part, le principe d'une procédure de transaction pour permettre à l'entreprise Heinis ayant exécuté des travaux relevant du marché du groupe scolaire lot 12 « Sanitaire – plomberie » d'être rémunérée sur une base légale, pour des prestations déjà réalisées mais non facturées et non payées ;
- ♦ d'autre part le principe de la signature d'une convention de transaction par laquelle la Commune s'engage à verser une indemnité au titre des travaux qui étaient indispensables pour ce qui la concerne, et qui ont été engagés par l'entreprise Heinis.

L'indemnité est calculée comme suit :

Montant des travaux réalisés, aux vues de l'estimation de l'entreprise HEINIS en date du 21 septembre 2006.....	13 164.46 € HT
dont montant des travaux se rapportant au lot 12.....	12 223.35 € HT
Montant TTC.....	14 619.12 € TTC
pénalité de 10 %.....	1 461.19 €
<b>Montant total TTC.....</b>	<b>13 157.20 € TTC</b>

Monsieur le Maire soumet donc cette convention à l'approbation du Conseil Municipal.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- FIXE** le montant de l'indemnité à 13 157.20 € TTC,
- AUTORISE** le Maire à signer la convention de transaction avec l'entreprise HEINIS,
- AUTORISE** le Maire à régler la dépense correspondante, qui sera à prélever au budget primitif en Section d'Investissement sur l'opération 36 « extension groupe scolaire », au compte 2315.

## **11. ENTREPRISE EURO VANADIUM : DEMANDE D'ADMISSION EN NON VALEUR**

Une demande d'admission en Non-Valeur relative à EURO VANADIUM nous a été communiquée par la Trésorerie de Hirsingue. Cette société est en redressement judiciaire depuis le 12 avril 2006, ce dont la Trésorerie n'a pu être informée que tardivement. De ce fait, la déclaration de créances a été rejetée pour forclusion.

Compte tenu de la modicité de la somme (38.11 € correspondant au droit de place pour leur camion d'outillage), une requête en relevé de forclusion s'avèrerait contre-productive. Aussi Monsieur le Maire propose d'inscrire les crédits nécessaires au compte 654 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VOTE** le crédit nécessaire, d'un montant de 38.11 € qui est à inscrire au compte 654 du budget primitif 2007 « pertes sur créances irrécouvrables »,

**AUTORISE** le Maire à régler la dépense correspondante.

## **12. DEMANDE D'ADHESION DE L'ADAUHR AU CENTRE DE GESTION DU HAUT-RHIN**

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2006, l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin change de statut. D'association, elle devient régie départementale. A ce titre, elle est en mesure de demander son adhésion au Centre de gestion du Haut-Rhin.

- VU le Code Général des Collectivités territoriales ;
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU la consultation ouverte par la Présidente du Centre de Gestion du Haut-Rhin relative à la demande d'adhésion de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** d'accepter l'adhésion de l'ADAUHR au Centre de Gestion du Haut-Rhin.

### **13. CESSION BRUNNER/SCHEIDECK/NICOLAI - COMMUNE**

<u>Rappel des délibérations :</u>		
<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
20.10.2006	10.2	Cession d'une portion de chemin communal sise Impasse des Alouettes à M. NICOLAI Arno
22.09.2006	11.6	Cession d'une portion de chemin communal sise Impasse des Alouettes à M. SCHEIDECK et Mme BRUNNER

Dans la continuité des décisions prises précédemment par le Conseil Municipal, et afin de tenir compte du changement de dénomination de parcelles suite à la division de la parcelle initiale cadastrée Section 7 n°240/168 (tel qu'il résulte du Procès-Verbal d'arpentage établi pour le compte des acquéreurs par le cabinet de géomètres Ostermann),

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DONNE son accord concernant la vente des parcelles cadastrées Section 7 :**
- n°417/168 à Mme Sandra BRUNNER, d'une surface de 0.25 are
  - 418/168 à M. SCHEIDECK Cédric, d'une surface de 0.15 are
  - 419/168 à Monsieur NICOLAI Arno, d'une surface de 0.15 are
- FIXE** le prix de vente à 600 € l'are,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

### **14. DEBAT DE PROGRAMMATION 2007**

#### **14.1 Eclairage public – DGE programme 2007 : plan de financement**

Une demande de subvention concernant l'éclairage public peut être déposée dans le cadre du programme 2007 de la DGE. Monsieur le Maire propose de délibérer pour approuver le plan de financement correspondant et l'inscrire dans le budget primitif, Section Investissement, en dépenses et en recettes.

Le montant total des travaux est estimé à 51 122.30 € HT soit 61 142.27 € TTC.

Sur la base d'un taux de subvention de 20 % sur le montant HT, le plan de financement peut être établi comme suit :

Subvention DGE :	10 224.46 €
Autofinancement :	40 897.84 €
Avance TVA :	<u>10 019.97 €</u>
<b>TOTAL TTC :</b>	<b>61 142.27 €</b>

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** le projet de mise en place de l'éclairage public dans les rues de Willer, du 19 novembre, des Ecureuils et des Tulipes,
- SOLLICITE** une subvention de 20 % du montant HT au titre de la Dotation Globale d'Équipement 2007,
- DECIDE** de l'exécution des travaux dès que le financement en sera assuré,
- AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent,

- S'ENGAGE à prendre en charge la différence au cas où la subvention accordée n'atteindrait pas le montant sollicité.**

## **14.2 Débat de programmation budgétaire**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée, en préambule au débat d'orientation budgétaire du mois prochain, les premières propositions de programme de travaux pour l'année 2007.

### **I/ TRAVAUX DE VOIRIE DIVERS**

1 – Rue de Willer (réaménagement )	15 000 €
2 – Rue des Tulipes :	38 000 €
3 – Rues de Géraniums :	8 500 €
4 – Rue des Cerisiers :	22 000 €
<i>Dont - prolongation :</i>	<i>11 000 €</i>
<i>- trottoir :</i>	<i>11 000 €</i>
TOTAL TRAVAUX	83 500 € HT
Maîtrise d'œuvre :	7 500 € HT
TOTAL HT	91000 € HT
<b>TOTAL TTC</b>	<b>108 836 €</b>

Monsieur le Maire suggère d'y inclure le traitement léger du débouché de la rue des Coquelicots sur la rue de Willer.

La Communauté de Communes Ill et Gersbach va mettre en place une conduite pour l'assainissement dans la rue de Willer. Un collecteur d'eaux pluviales devra également être posé dans le futur aux frais de la Commune pour évacuer les eaux d'orage du bassin versant extérieur ; la voirie proprement dite ne pourra être aménagée que postérieurement.

M. HEISLER fait remarquer que l'aménagement de la Rue de la République devient urgent et mériterait d'être intégré dans le programme des travaux . Monsieur le Maire retient cette suggestion en rappelant que le débouché de l'accès à la zone Eberling pourra en constituer un premier élément

### **II/ ECLAIRAGE PUBLIC**

1 - Rue de Willer :	47 301.80 € TTC
2 - Rue du 19 novembre :	2 174.33 € TTC
3 - Rue des Ecoreuils :	6 528 .37 € TTC
4 - Rue des Tulipes :	5 137.77 € TTC

**TOTAL** 61 142.27 € TTC

Un dossier de subvention au titre de la DGE est déposé à la Sous-Préfecture (voir point 14.1).

### **III/ AMENAGEMENT DE LA SORTIE SUD ET CENTRE VILLAGE**

Pour que cette opération soit subventionnée, il faut disposer d'une étude d'ensemble qui évalue le coût global de l'opération. Monsieur le Maire propose d'inscrire pour l'année 2007 les dépenses pour frais d'études et pour travaux urgents relatifs à la sécurisation des cheminements piétons Rue du 19 novembre.

1 – Etudes (60 % du montant)	
2 – Travaux urgents :	
- aires de trottoirs RD 463	
- accès SDIS Centre de Secours	

### **IV/ AMENAGEMENT RUE DES PERDRIX :**

La Commune a enregistré environ 224 000 € de recettes en 2006, et percevra un reliquat de près de 20 000 € en 2007. Ainsi, déduction faite des dépenses déjà engagées en 2006, 229 300 € seront inscrits au budget 2007 afin de couvrir l'ensemble des travaux déjà programmés.

### **V/ PAE BELLEVUE :**

Un nouveau permis de construire a été accordé. La participation attendue en 2007 a été fixée à 28 994 € ; elle sera engagée pour financer l'achèvement des travaux.

## **VI/ PVR RUE DES LILAS :**

Les travaux seront entrepris à hauteur de la première participation acquise soit : 29 150 € TTC

## **VII/ FINITION SITE LANG :**

## **VIII/ AMENAGEMENT ACCES ZONE EBERLING :**

1 – Etudes :	119 840 € HT
2 – travaux :	707 000 € HT
3 – frais de gestion, divers :	82 500 € HT
4 – honoraires :	50 162 € HT
	-----
Total HT	962 202 €
<b>Total TTC</b>	<b>1 150 794 €</b>

Monsieur le Maire propose de prévoir 700 000 € TTC de dépenses pour cette opération en 2007 en vue de la construction du pont sur l'III.

## **IX/ TRAVAUX BATIMENTS**

### **1 – Salle polyvalente :**

- travaux urgents : 200 000 € HT, soit 239 200 € TTC

### **2 – Rénovation de l'Eglise :**

Après finalisation de l'étude diagnostic, les consultations pour le choix de l'assistant à maîtrise d'ouvrage puis de l'architecte seront lancées pour aboutir au plan de financement opérationnel à débattre avec le Conseil de Fabrique. Ensuite il sera procédé à la consultation publique pour l'attribution des marchés de travaux.

## **X/ DIVERS :**

**1) Extension des réseaux publics :** néant

**2) Alimentation Fontaine :** montant restant à définir

**3) Aménagement Place Nathan Katz :** ces travaux seront incorporés dans l'opération de rénovation de la salle polyvalente.

### **4) Equipement bibliothèque – multimédia :**

- mobilier : 45 000 € TTC  
- informatique : 25 000 € TTC

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**APPROUVE** l'orientation de la programmation de travaux ainsi débattue pour l'année 2007.

## **15. DIVERS**

---

### **15.1 Fonds de concours pour l'intervenante musicale**

Le montant du fonds de concours concernant l'intervenante musicale pour l'année scolaire 2006/2007 est fixé à 19.05 € de l'heure. Celle-ci intervient dans le cadre des activités périscolaires organisées par la Communauté de Communes Ille et Gersbach.

L'intervenante musicale effectuée 90 heures au total pour l'année scolaire 2006/2007, dans le cadre de l'Ecole de WALDIGHOFFEN. La participation financière de la Commune s'élève donc à 1 714.50 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

**VOTE** le crédit nécessaire à d'inscrire au budget primitif 2007 la dépense correspondante au compte 6218 « Autre personnel extérieur »,

**AUTORISE** le Maire à régler la dépense correspondante.

### **15.2 Equipement informatique de l'école primaire de Waldighoffen**

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée la facture établie par la société Adéquation Web s'élevant à 3 028.38 € HT, soit 3 621.94 € TTC concernant l'acquisition de 4 ordinateurs portables pour l'école.

La coopérative scolaire s'engage à participer à hauteur de 3 000 €

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE** la facture établie par l'entreprise, d'un montant de 3 028.38 € HT, soit 3 621.94 € TTC,
- VOTE** le crédit nécessaire à d'inscrire en Section d'Investissement du budget primitif 2007, au compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »,
- DECIDE** de confirmer l'inscription de ces crédits dans le cadre du vote du budget 2007,
- AUTORISE** le Maire à payer la facture et à signer toutes pièces administratives et financières qui s'y rapportent.

### **15.3 Subvention pour la restauration des maisons anciennes**

Rappel des délibérations :

<u>Date</u>	<u>point</u>	<u>objet</u>
28.06.1984		Politique d'aide à la rénovation des maisons anciennes

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que Monsieur SCHRUTT, après reconstruction de l'arrière de la maison natale Nathan Katz qui a été sinistrée par un incendie, sollicite une aide de la commune, sur la base d'un devis portant sur des travaux de rénovation de façade d'un montant de 15 300 € HT, soit 16141.50 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle les critères retenus pour l'attribution de la subvention départementale, dont l'aide varie de 5 à 25 %, et propose de participer à hauteur de 15 % du montant subventionnable, à raison de 5 % pendant trois ans, en application d'une délibération de principe prise le 28 juin 1984.

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE** d'accorder à Monsieur SCHRUTT Alain une subvention de 15% du montant subventionnable retenu par le Conseil Général du Haut-Rhin,
- DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'année 2007, au compte 6714 « Bourses et prix ».

### **INTERVENTIONS**

*Madame JERMANN fait remarquer le mauvais état de l'Impasse des Mésanges à certains endroits. Monsieur EGGENSPIELER ira constater s'il s'agit d'un problème lié à la configuration du terrain lui-même, ou lié à une mauvaise pose du macadam.*

*Monsieur GRIENENBERGER s'enquiert de l'avancement des démarches d'acquisition des terrains d'assiette du Centre de Secours. Le Commune a signé l'acte administratif d'acquisition de la parcelle Section 8 n°31. La rédaction des actes d'échanges Wermuth/Commune a été confiée à la SCP KOENIG qui n'est pas encore en mesure de fixer une date en vue de la signature des parties.*

Expo-Habitat :

*Monsieur HEISSLER souhaite que l'on veille à interdire par arrêté la circulation des véhicules (y compris les camions) au moment des sorties de classes, une semaine avant le déroulement de l'expo-habitat. Monsieur EGGENSPIELER s'en charge.*

La séance est close à 22h25.

La prochaine réunion est prévue début mars.





# Ce qu'il faut savoir sur ...

## ... le renouvellement des cartes nationales d'identité et des passeports



### DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITE

La fabrication des cartes nationales d'identité est centralisée ; elle exclut donc les établissements en urgence.

#### Pièces à fournir pour les personnes majeures :

- 2 photographies identiques et récentes (voir les normes en fin d'article)
- 1 **extrait** de l'acte de naissance en original à demander au lieu de naissance et daté de moins de 3 mois\*\*
- 1 justificatif de domicile (facture EDF, Télécom, dernier avis d'imposition)
- La carte d'identité à renouveler ou une déclaration de perte / de vol
- Le document original prouvant la nationalité française (décret de naturalisation, d'acquisition de la nationalité française, certificat de nationalité française,...)\*
- En cas de changement d'état matrimonial : toute pièce prouvant ce changement (extrait de l'acte de mariage, copie du jugement de divorce, ...)

#### Pièces à fournir pour les personnes mineures :

- 2 photographies identiques et récentes (voir les normes en fin d'article)
- 1 **extrait** de l'acte de naissance en original à demander au lieu de naissance et daté de moins de 3 mois\*\*
- 1 justificatif de domicile du représentant légal (facture EDF, Télécom, dernier avis d'imposition)
- La carte d'identité à renouveler s'il y a lieu et copie de la carte d'identité du représentant légal.
- Livret de famille et / ou le jugement de divorce s'il y a lieu.
- Le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale s'il y a lieu
- Le document original prouvant la nationalité française (décret de naturalisation, d'acquisition de la nationalité française, certificat de nationalité française,...)\*

L'ancienne carte d'identité devra être restituée lors de la remise du nouveau titre.

**La demande doit être faite en personne, à la Mairie de son domicile.**

Elle est valable 10 ans.



**Délai d'obtention : environ 3 semaines.**

**Ce délai peut être rallongé à l'approche des départs en vacances, n'attendez pas que votre carte soit périmée pour la faire renouveler.**



**Pour des raisons de sécurité, toute carte non retirée par son titulaire dans un délai de trois mois sera retournée au lieu de délivrance et détruite.**

**NB : Les mineurs voyageant à l'étranger sans leur père et mère doivent être munis d'une autorisation de sortie du territoire, qui fait l'objet d'une demande séparée. Elle n'est valable qu'avec la carte nationale d'identité.**

\* Sauf si vous êtes né en France et l'un au moins de vos parents est né en France.

\*\* Pour les premières demandes de cartes plastifiées ou remplacement en cas d'erreur sur l'état civil et suite à un vol ou une perte.



### DEMANDE DE PASSEPORT ELECTRONIQUE (avec puce électronique)

Le passeport électronique est maintenant individuel ; il n'est plus possible d'y faire ajouter ses enfants.

La fabrication des passeports est centralisée ; elle exclut donc les établissements en urgence (sauf motifs humanitaires, médicaux ou professionnels – passeport non électronique et valable 1 an).

#### Pièces à fournir pour les personnes majeures :

- ⇒ 2 photographies identiques et récentes (voir les normes en fin d'article)
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance en original à demander au lieu de naissance

- ⇒ 1 justificatif de domicile (facture EDF, Télécom, dernier avis d'imposition)
- ⇒ 60 € en timbres fiscaux
- ⇒ 1 document officiel avec photo permettant de justifier de son identité (carte nationale d'identité, permis de conduire, permis de chasser)
- ⇒ Le passeport à renouveler s'il y a lieu ou une déclaration de perte ou de vol
- ⇒ Le document original prouvant la nationalité française (décret de naturalisation, d'acquisition de la nationalité française, certificat de nationalité française,...)\*
- ⇒ En cas de changement d'état matrimonial : toute pièce prouvant ce changement (extrait de l'acte de mariage, copie du jugement de divorce, ...)

#### **Pièces à fournir pour les personnes mineures :**

- ⇒ 2 photographies identiques et récentes (voir les normes en fin d'article)
- ⇒ 1 copie intégrale de l'acte de naissance en original à demander au lieu de naissance
- ⇒ 1 justificatif de domicile du représentant légal (facture EDF, Télécom, dernier avis d'imposition)
- ⇒ 30€ en timbre fiscaux (passeport gratuit pour les mineurs de moins de 15 ans)
- ⇒ Pièce d'identité du représentant légal et du mineur le cas échéant
- ⇒ Le passeport à renouveler s'il y a lieu ou une déclaration de perte ou de vol
- ⇒ Le jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale s'il y a lieu
- ⇒ Le document original prouvant la nationalité française (décret de naturalisation, d'acquisition de la nationalité française, certificat de nationalité française,...)\*

**La demande doit être déposée en personne, à la Mairie de son domicile.**

**Le nouveau passeport est remis à son titulaire uniquement.**

Un passeport est valable **10 ans pour les personnes majeures et 5 ans pour les mineurs.**



**Délai d'obtention : environ 2 semaines.**

**Ce délai peut être rallongé à l'approche des départs en vacances, n'attendez pas que votre passeport soit périmé pour le faire renouveler.**



**Pour des raisons de sécurité, tout passeport non retiré par son titulaire dans un délai de trois mois sera retourné au lieu de délivrance et détruit.**

\* Sauf si vous êtes né en France et l'un au moins de vos parents est né en France.

#### **NORMES RELATIVES AU PHOTOGRAPHIES D'IDENTITE**

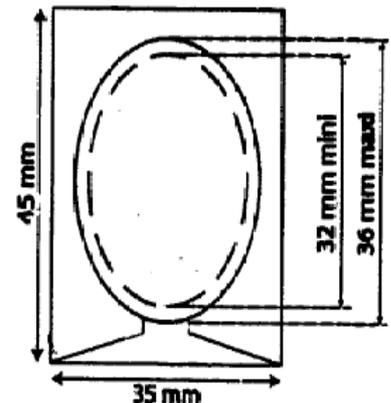
##### **définies par l'Aviation civile internationale**

(Norme ISO/IC 19794-5 :2005)

La prise de vue doit dater de moins de 6 mois et être parfaitement ressemblante au jour du dépôt de la demande et du retrait du titre.

La photo doit :

- Mesurer 45mm de haut et 35mm de large, le visage doit prendre entre 70 et 80% de la hauteur de la photo et être parfaitement centré et cadré.  
La chevelure n'est pas prise en compte dans la mesure.
- Être nette, de bonne qualité sans pliures ni traces.
- Présenter un aspect brillant normal et être bien contrastée. Elle doit être en couleur et doit faire apparaître la couleur naturelle de la peau.
- Montrer le sujet fixant clairement l'objectif, adoptant une expression neutre, tête droite, les yeux ouverts et dégagés (pas de mèche de cheveux). Le fond doit être clair et uni.



Autres informations :

- Les couvre-chefs, foulards, serre-têtes et autres objets décoratifs ne sont pas acceptés.
- Les yeux doivent être parfaitement visibles sans reflet de lumière ou flash sur les lunettes, pas de verres teintés. Les yeux ne doivent pas être cachés par les montures. Il ne doit pas y avoir de yeux rouges. Le port de lunettes de correction n'est pas obligatoire.

Liste non exhaustive, les conditions d'obtentions pouvant être modifiées ou complétées.

Pour toute question, merci de prendre contact avec la Mairie :

Commune de WALDIGHOFFEN

4, place Jeanne d'Arc

68640 WALDIGHOFFEN

Tel : 03.89.25.80.26 / Fax : 03.89.07.71.26 / E-Mail : [mairie.waldighoffen@wanadoo.fr](mailto:mairie.waldighoffen@wanadoo.fr)

Accueil ouvert du lundi au vendredi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00



# A votre service ...



**AnimauxEnVacances.com est un site d'échange et de vente de services destiné aux particuliers qui est en ligne dès le 15 Mars !**

AnimauxEnVacances est un tout nouveau site permettant à vos animaux de rejoindre un environnement accueillant pendant vos vacances. Ce site a aussi pour but de favoriser les relations de proximité par l'échange de Services.

### Pourquoi AnimauxEnvacances?

La création d'AnimauxEnvacances a pour but d'offrir l'accès à des services sur le mode de l'échange. AnimauxEnvacances vise l'ensemble du public utilisateur d'Internet et désireux de s'entraider. En particulier, AnimauxEnVacances s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas acheter des services parce qu'ils sont trop chers et qui souhaitent donc échanger des coups de main.

AnimauxEnVacances.com est un site de mise en relation qui favorise l'échange et la vente de services pour le BIEN-ÊTRE de vos animaux de compagnie.

### Avez-vous besoin d'aide ?

- Vous souhaitez que vos chiens/chats/rongeurs. puissent eux aussi aller en vacances ? Avoir des animaux HEUREUX pendant que vous êtes à la plage!
- Vous avez des difficultés à profiter de vos week-ends ou de vos vacances? Avoir un animal ET être libre, c'est désormais POSSIBLE!
- Vous souhaitez ECONOMISER et échanger un compagnon de l'un de vos voisins pendant une période équivalente?

### Cas pratique :

AnimauxEnvacances propose une mise en contact pour 2 types de services :

**1- L'échange :** Pour les personnes qui partent en vacances ou en week-end et qui souhaitent confier leurs animaux près de chez eux dans un environnement accueillant avec jardins et calins ! Ce système peut s'entendre par échange de services : l'un part en Août et l'autre en juillet. OU

**2- La vente :** Pour les personnes qui souhaitent accueillir des animaux pendant leur vacances et être rémunérés pour cela.

Un système d'annonce gratuite est mis en place. Seul le système de mise en contact est payant !

### Qui sommes nous ?

Pour en savoir plus contactez nous : [info@animauxenvacances.com](mailto:info@animauxenvacances.com)

Association à but non lucratif Services en Troc

105 rue de l'Abbé Groult

75 015 Paris

Pour votre  
bien-être ...

## le cours de HATHA YOGA continue

au Forum, rue des Ecoles,  
le mercredi (2 cours possibles) :

- de 9 h à 10 h
- de 20 h30 à 21 h30

avec Antoine ZITO  
Professeur diplômé

Au fil de la pratique, le souffle  
et le mouvement s'harmonisent  
et le quotidien deviendra

bien-être

Joie de vivre

sérénité

Venez découvrir la technique  
d'EVA RUCHPAUL

Pour faire un essai, venez  
aux heures des cours.

# 120 ans et toujours debout, bien qu'elle ait fonctionné pendant un siècle ...

par René MINERY

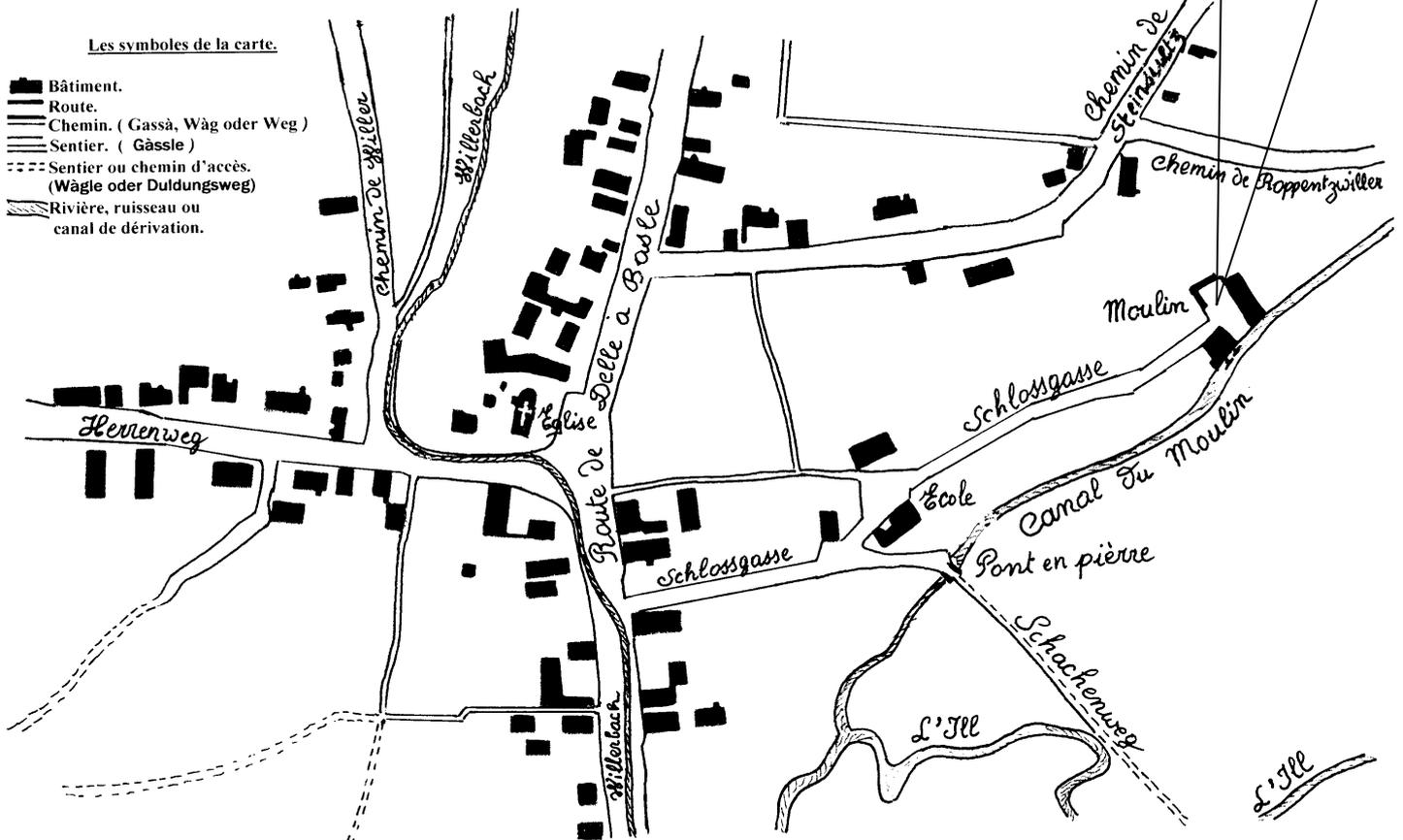
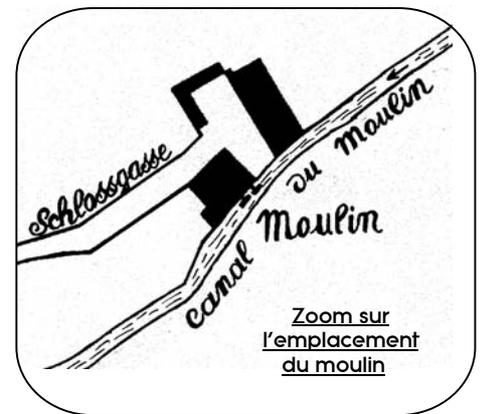


Cette respectueuse dame, il s'agit de la cheminée des établissements Emmanuel LANG, a vu le jour début juin 1887 et fête prochainement son 120<sup>ème</sup> anniversaire.

Revenons à la création de cet établissement, qui se situe pour certains historiens en 1846 ou en 1856.

Emmanuel LANG, son oncle Jacques, son frère Gabriel et David BLOCH, tous les quatre citoyens de DURMENACH, installèrent un tissage dans l'ancien moulin à eau de WALDIGHOFFEN. Ce moulin, édifié par les nobles d'EPTINGEN à proximité de leur château, avait été donné en bail à différents meuniers sous l'Ancien Régime.

Le dernier meunier en exercice, Antoine SCHULL, né en 1779 à OLTINGUE, fils de François Georges SCHULL et Anne Marie HERTZOG, meuniers à OLTINGUE, fut également maire de WALDIGHOFFEN de 1815 à 1818. Il a acquis la maison la plus ancienne du lieu, construite par un nommé BRUN vers la fin du 16<sup>ème</sup> siècle. Antoine SCHILL, qui a perdu son épouse Anne Marie HABERKORN en 1823, a continué avec ses 5 enfants à exploiter le moulin et un petit train de culture. Il est décédé en 1832 à l'âge de 53 ans. On ne sait pas en quelle année son fils, François Antoine, a cessé son métier.



Extrait d'une carte de WALDIGHOFFEN, reconstituée par René MINERY d'après le plan cadastral de 1831

**La création des Ets Lang, initialement modeste**, (ils ont débuté avec quatre métiers, certainement fabriqués par l'établissement Xavier JOURDAIN d'ALTKIRCH), **constitue l'un des jalons principaux de l'industrialisation** de la Haute Vallée de l'Ill.

Emmanuel racheta en 1859 la part de ses associés. Ses fils, Raphaël, Salomon, Benoît et Charles, furent appelés successivement à le seconder et, **en 1865, la société « Les Fils d'Emmanuel Lang » fut créée**. Ce rapide développement a permis à la commune de WALDIGHOFFEN une réelle prospérité. Jusque là, c'était une localité assez insignifiante, noyée dans la masse des petits villages sundgauviens.

En 1870, l'usine compta 550 métiers et occupait 300 personnes venant d'une dizaine de communes avoisinantes. Elle recrutait aussi des spécialistes du textile de la région mulhousienne et des vallées vosgiennes.

Après l'annexion de l'Alsace à l'Allemagne en 1871, l'usine fut fermée et les LANG quittèrent le Sundgau pour s'établir au-delà des Vosges. Une partie du personnel fut embauchée au tissage SCHLUMBERGER à ROPPEZVILLER.

Ce n'est qu'en 1887 que Raphaël, fils d'Emmanuel revint pour remettre l'usine en état. Il fit démolir la baraque du manège et fit construire un nouveau hall pour une machine à vapeur.

**La première cheminée, haute d'environ 30 mètres, n'étant plus adaptée, il a fallu en construire une nouvelle plus élevée, afin d'atteindre des courants atmosphériques favorables pour assurer un tirage intensif.**

Début juin 1887, la construction fut démarrée sur une solide fondation. Avec 13 mètres de circonférence à la base et ses 42 mètres de haut, 85.000 briques furent nécessaires. La construction a duré tout l'été et la population en suivait la progression. L'épaisseur de la paroi a 65 centimètres à la base.

Le curé Grégoire DITNER qu'on appelait « le bâtisseur », car il avait participé personnellement à la construction du presbytère en 1871-72, visitait jour après jour le chantier et notait l'évolution dans son journal. Il admirait spécialement la bouche de la cheminée, la couronne, une vraie œuvre architecturale. Début octobre, la chaudière fut mise en place et un mois plus tard toute l'installation fut essayée. Après 1892, l'ancienne cheminée fut démontée.



La base

La nouvelle cheminée a contribué à atteindre en 1893 le potentiel d'avant 1870 et a vu naître successivement des salles de tissage et la Cité Lang. En 1906, elle avait des doutes de perdre sa dominance lorsqu'elle a vu grandir le clocher de la nouvelle église. Son paratonnerre a encaissé maints coups de foudre et elle a eu de la chance d'échapper aux obus durant la première guerre mondiale.

Si elle pouvait raconter tous les événements qui se sont passés depuis....

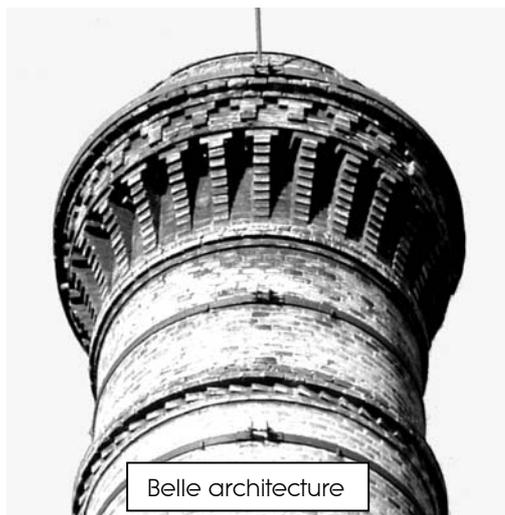
**En 1990, elle a dû arrêter de fumer**, une terrible maladie économique l'ayant rongée, celle qui a eu raison d'autres grandes entreprises textiles du département. Elle avait pourtant résisté à deux grandes crises du textile, en s'adaptant toujours aux exigences du marché.

**Elle restera pour WALDIGHOFFEN et son environnement le symbole de l'industrialisation du Haut-Sundgau.** Pour des familles entières et durant quatre à cinq générations, le textile était le gagne-pain.

Avant, 80 % de la population vivait de l'agriculture, une agriculture de subsistance. Puis vint le temps des « ouvriers paysans ». Même en 1929, il existait encore 101 exploitations, dont 82 possédaient de -1 ha à 5 ha. Si le chef de famille ne travaillait pas lui-même à la fabrique, c'étaient ses enfants.



L'épaisseur de la paroi

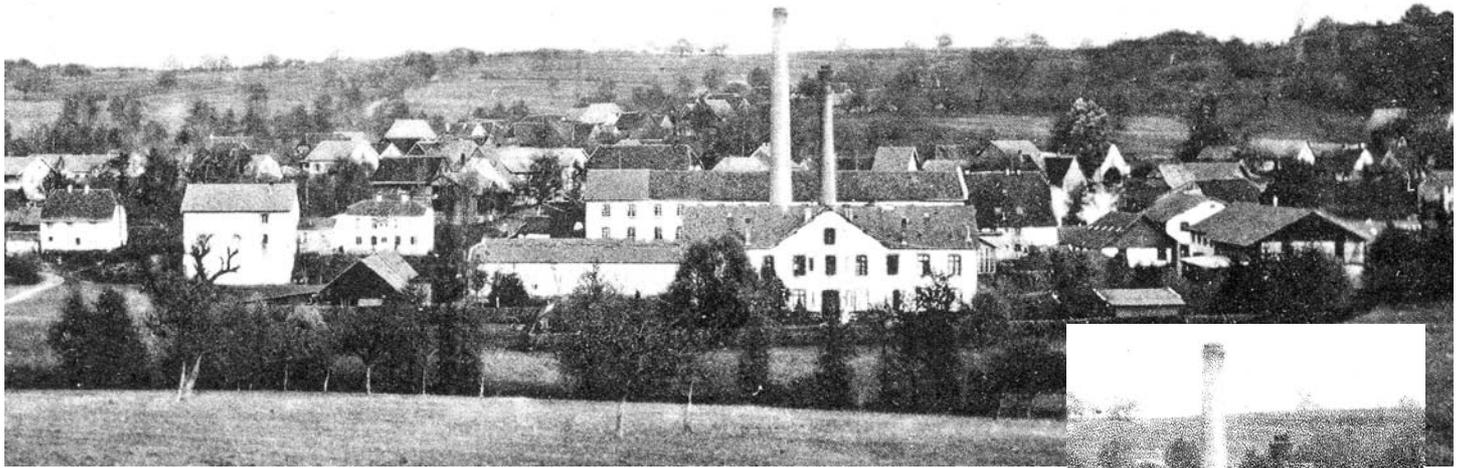


Belle architecture

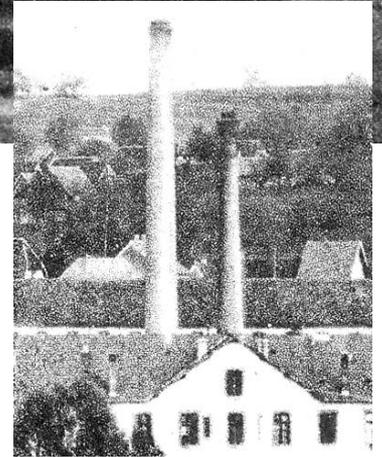
**En décembre dernier, l'entreprise SEMPIANA, de Rambervilliers (88), pansait ses quelques rides** (voir les photos dans le « Vivre à Waldighoffen » 69), qu'on pouvait observer depuis trois décennies avec des jumelles et lui posait quelques cerclages.

Très fière de sa consolidation, elle se dresse vers le ciel comme un monument, le monument des anciens salariés qui ont connu à ses pieds le labeur et la satisfaction.

René MINERY



L'ensemble de l'usine Lang avant la démolition en 1892 de l'ancienne cheminée  
(Collection photos René MINERY)



## Mobilisez-vous contre le cancer ... NE JETEZ PAS VOTRE ANCIEN PORTABLE !



Le Comité du Haut-Rhin de la Ligue contre le Cancer entreprend aujourd'hui la collecte des téléphones portables hors d'usage.

Outre le fait d'aider à **financer les actions de lutte contre le cancer**, cette opération de recyclage est également très profitable pour la protection de l'environnement car les téléphones portables sont excessivement polluants.

Par exemple, saviez-vous que la quantité de cadmium contenu dans une batterie de téléphone peut polluer 600 000 litres d'eau, soit le tiers d'une piscine olympique ?

C'est pourquoi nous faisons appel à votre esprit de solidarité.

Aidez-nous à récupérer vos téléphones portables inutilisés en les déposant en Mairie de Waldighoffen, ainsi que les cartouches d'encre vides d'imprimantes.

Devenez un acteur de la lutte contre le cancer tout en faisant un bon geste pour l'environnement !

Sachez par ailleurs que vous avez donné, en 2006, **6290,78 €** pour la Ligue, soit 481,78 € de plus que l'an dernier. Soyez-en remerciés de tout cœur, ainsi que les quêteuses sous la houlette de Françoise Jermann.

Comité du Haut-Rhin de la Ligue contre le Cancer  
10, rue du Triangle  
68000 COLMAR  
Tél : 03 89 41 18 94.

# L'abbé Pierre à WALDIGHOFFEN ...

L'abbé Pierre est décédé, lundi 22 janvier, à l'âge de 94 ans. Fondateur de la première communauté Emmaüs, l'auteur de l'appel de l'hiver 1954 a consacré sa vie au combat contre les exclusions.

Pour entrer dans la minuscule cellule de l'abbé Pierre, mieux valait se faire mince. Depuis qu'il était venu se retirer à l'abbaye bénédictine de Saint-Wandrille, le fondateur des chiffonniers d'Emmaüs avait tant entassé de livres, de dossiers et d'objets de récupération que sa porte ne pouvait plus que s'entrebâiller.

«Je suis l'inventeur du style Louis-caisse !» avait-il coutume de lancer, malicieux, à ses visiteurs éberlués par ce capharnaüm. Puis il se recueillait quelques minutes avant de parler de sa voix sonore, celle-là même qui, au cours de l'hiver 1954, avait lancé «l'insurrection de la bonté» contre le scandale des sans-logis.

À cette époque-là, celui qui de son vrai nom s'appelle Henri Grouès n'est déjà plus tout à fait un inconnu. La guerre, et surtout la Résistance, lui ont forgé une renommée. Nous sommes dans l'Isère, en 1942. Les juifs sont pourchassés et l'abbé Grouès leur ouvre la porte de son presbytère.

Un jour, il rencontre le frère du général de Gaulle, paralysé, qu'il aide à gagner la Suisse en le portant sur son dos. La Gestapo le pourchasse. Il «monte» alors à Paris où il participe au Conseil national de la Résistance. Début d'un destin exceptionnel que rien ne laissait présager.

Puis il entre chez les capucins

Qui aurait dit que cet enfant chétif, né en 1912 à Lyon, deviendrait ce batailleur têtu, toujours prêt à sonner aux portes des puissants pour faire reculer un peu plus la misère ? À 19 ans, il découvre saint François et prend une décision radicale : sa part du patrimoine familial offerte à diverses œuvres de charité, ce fils de bourgeois entre chez les capucins.

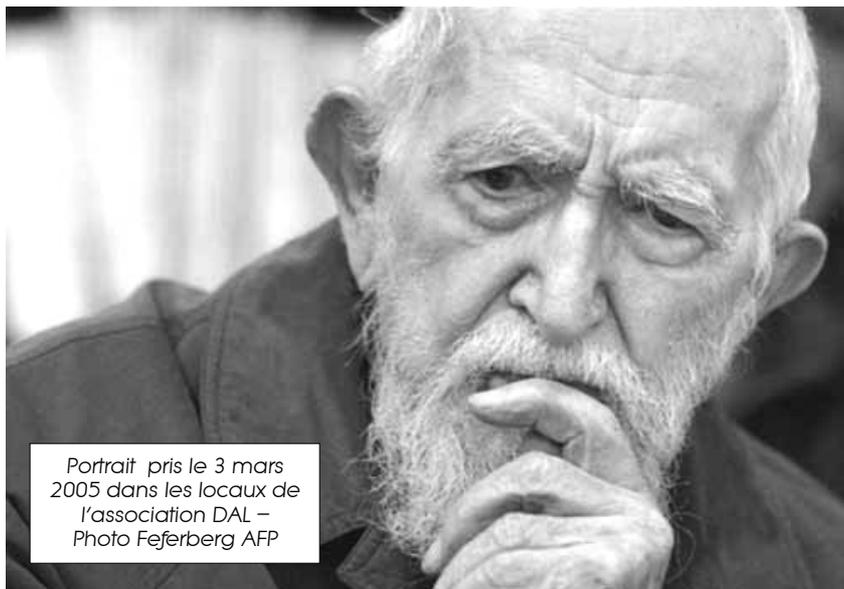
« Aujourd'hui, Dieu doit rire dans sa barbe du tour qu'il m'a joué : je voulais la tranquillité et le silence des moines et il m'a propulsé dans le monde pour y vivre avec passion les choses les plus extravagantes. »

L'abbé Pierre, en effet, aura été servi ! Des ors du Parlement où il sera, de 1945 à 1951, député MRP de Meurthe-et-Moselle, aux manifestations en tout genre où il usera ses brodequins, il mènera avec ferveur son combat, celui de la dignité de l'homme.

En 1949, il fonde la première communauté Emmaüs. Deux ans plus tard, il construit des maisons d'urgence sur des terrains qu'il achète en Île-de-France. Sous sa pression, le gouvernement autorise les Caisses d'allocations familiales à consentir aux familles modestes des prêts pour financer leur logement.

*"Mes amis, au secours !"*

Les compagnons, eux, fouillent les poubelles, ratissent les « décharges », à la recherche d'objets monnayables. L'abbé multiplie démarches et réunions pour alerter



Portrait pris le 3 mars 2005 dans les locaux de l'association DAL - Photo Feferberg AFP

l'opinion publique. La lutte quotidienne pour le pain et le toit s'organise.

Le déclic : ces funérailles de « honte nationale », en 1954, d'un enfant de 3 mois, mort de froid dans une carcasse de voiture, la nuit même où fut éludée la discussion au Sénat autour du projet présenté par l'abbé député. Un milliard, demandait-il, pour des logements d'urgence.

L'hiver est rude : - 15 °C à Paris. Le 1er février, une femme meurt boulevard de Sébastopol, au cœur de Paris. Dans sa main, elle tenait serrée une lettre d'expulsion de son logement.

Alors, l'abbé Pierre lance sur les ondes de RTL son célèbre appel : « Mes amis, au secours ! Chaque nuit, ils sont plus de 200 recroquevillés sous le gel dans la rue, sans toit, sans pain ; beaucoup sont presque nus. Devant cette horreur, les « cités d'urgence », ce n'est plus assez urgent... »

L'Histoire retiendra cet appel du 1er février 1954 qui aussitôt déclenche une mobilisation générale, culminant en un gigantesque mouvement national de solidarité. Quelques jours plus tard, le Parlement vote pour le logement populaire des crédits dix fois supérieurs à ceux qu'il refusait un mois plus tôt. Avec ces 10 milliards, 12 000 logements seront bâtis dont la moitié existe toujours.

Impossible de dresser la liste des luttes qu'il aura menées

Le nom de l'abbé Pierre, jusque-là quasiment inconnu, franchit les frontières. Sollicité de partout, il s'épuise vite et doit être opéré à plusieurs reprises.

Après un temps de convalescence, il entreprend une tournée de conférences au cours de laquelle il entre en contact avec les plus grands. Impossible de dresser la liste des luttes qu'il aura menées. Le petit homme à la cape et au béret ne doutait pas de son charisme. Et si les médias ne venaient à lui, c'est lui qui venait à eux...

En 1984, il participe, au côté du Secours catholique et de l'Armée du salut, à la création de la Banque alimentaire. « Nous réclamons plus que les surplus alimentaires, crie-t-il lors de la soirée de lancement, à Paris. Nous réclamons des paniers-repas de tous les restaurants de luxe qui sont

pleins à craquer. Nous réclamons tous ces aliments qui doivent être légalement jetés aux ordures... »

côtés des Africains grévistes de la faim dans les églises parisiennes de Saint-Ambroise et de Saint-Bernard.

Son combat pour la justice l'amène à défendre les immigrés sans papiers. Perclus de rhumatismes, il n'hésite pas à coucher sur l'esplanade du château de Vincennes, en 1993, au milieu de familles africaines réclamant d'être relogées dans Paris. En 1996, il est aux

D'après le journal « La Croix »

Le 14 mars 1980, nous avons eu le très grand honneur de recevoir l'Abbé Pierre pour un repas dans la maison de ma mère, à WALDIGHOFFEN.

En effet, nous avons créé, avec d'autres, l'association culturelle « Rencontre Sundgau » et mon frère l'abbé René HOFF, décédé depuis, avait, sous l'égide de « Rencontre Sundgau », organisé une conférence de l'Abbé Pierre dans l'ancien Foyer de DURMENACH.

Les nombreuses personnes présentes ce jour-là dans un Foyer plein à craquer se souviennent certainement de la force extraordinaire de son témoignage.

C'est à l'occasion du repas pris en commun que l'Abbé Pierre nous a fait la joie d'écrire dans notre livre d'or familial le texte ci-dessous.

Au moment de son décès, nous vous en faisons part avec émotion.

Henri HOFF

Tout faire  
pour servir et faire servir, partout premiers  
les plus souffrants, c'est le chemin  
de toute Paix - c'est le chemin  
de la Rencontre de l'Éternel Tout Amour -  
Merci à vous qui vous employez à aider chacun  
à savoir, à entendre l'appel de ceux qui souffrent,  
l'appel de l'Éternel Amour qui a confié  
à nos libertés la mission de montrer, de  
rendre croyable pour tous que vous nous semez  
Amour, et nous vivons pour apprendre à aimer  
pour toujours -

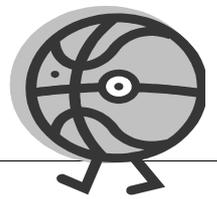
Abbé Pierre

**Basket-club Waldighoffen**

Nous préparons d'ores et déjà la saison prochaine et nous sommes à la recherche de nouveaux **basketteurs dans toutes les catégories d'âge**.

03-89-07-13-90  
A bientôt, Patrick Gussy

# Les pages du Basket ...



## ● Bilan à mi-parcours

Cette saison, le **CSSPP Waldighoffen** rassemble de nouveau une bonne centaine de licenciés et compte **6 équipes** engagées en **championnat départemental** ainsi que **3 équipes en entente** avec les clubs d'Attenschwiller, d'Oltingue et de Vieux-Ferrette. A noter qu'il fonctionne également une **école de basket** qui est en cours d'obtention d'un label et qui est animé par 4 cadettes.

La palme revient aux **seniors garçons** qui viennent d'enregistrer 2 montées successives et qui évoluent désormais en honneur départemental. Entre les blessures et autres occupations de salle, le groupe ne s'est pratiquement jamais entraîné au complet. Ce qui explique en partie le début de saison difficile rencontré par la formation de V. Niedergang. Néanmoins, cette équipe qui est la même depuis des années possède encore une bonne marge de progression. Avec 2 victoires et 4 défaites à leur compteur, les garçons luttent pour le maintien qui est l'unique objectif cette année. Cela ne devrait pas poser trop de problème si l'équipe arrive à rééditer le même genre de match que face à Illzach 2 ou l'on enfin reconnu la formation de la saison dernière.

Pour leur seconde année d'existence, les **seniors féminines** avec toujours D. Lagrède à leur tête ne cessent de progresser et ont déjà enregistré 2 victoires pour 6 défaites dans un championnat qui comporte 11 équipes. Les filles possèdent un fort potentiel mais ne s'en rendent pas encore très bien compte et ne sont pas toutes assez sérieuses. Ce qui se traduit par une présence restreinte aux entraînements et qui pénalise l'équipe dans ses résultats.

Les **cadettes** ont connu une première phase très difficile en ne remportant aucune victoire en 10 rencontres. Prises en main par D. Nussbaumer et E. Kieffer (dont c'est la première expérience en tant qu'entraîneurs) les filles retrouvent petit à petit confiance en elles au vu de leurs dernière rencontre, et l'on attend un peu plus d'elles lors de la seconde phase qui débute mi-janvier.

Un peu justes en effectif pour divers raisons, les **cadets** sont regroupés en entente avec Oltingue/Durmenach (dommage qu'il n'y ait qu'un seul jeune qui soit venu) sous la houlette de R. Hell qui en est également à sa 1<sup>ère</sup> expérience en tant qu'entraîneur. Versés dans une poule avec seulement 3 équipes, les garçons ont véritablement manqué de compétition pour progresser sensiblement et n'ont remporté aucune de leur 4 rencontres mais se sont toujours courageusement battus.

Les **benjamines** en entente avec Vieux-Ferrette d'où sont venues 3 filles n'ont remporté qu'une seule de leurs 8 rencontres et se sont rendues compte qu'en étant sérieuses tant à l'entraînement qu'en match, les résultats finissent par suivre. Entraînée par S. Schmitt, la formation espère tirer son épingle du jeu lors de la seconde phase. C'est tout le mal qu'on lui souhaite.

Même chose pour les **benjamins** qui sont entente à Attenschwiller ou l'équipe a réalisé une belle 1<sup>ère</sup> phase en remportant 4 de 6 rencontres,



Les cadets

alors que les minimes garçons qui évoluent à Oltingue terminent quand à eux second de la poule avec 4 victoires et 2 défaites.

Les **poussines** dont l'existence même a été remise en cause début septembre pour cause d'effectif insuffisant ont finalement été l'une des grandes satisfactions du club. L'effectif s'est peu à peu étoffé et à présent les filles sont au nombre de 10. Encadrée par V. Heissler, l'équipe n'en finit pas d'étonner par la progression constante des filles qui s'entendent bien. Les résultats ne se sont pas fait attendre puisque cette formation termine sa poule avec 7 victoires et 3 défaites. De bon augure pour la suite.

Les **mini-poussins** qui font partie de l'école de basket ont été engagés en championnat où il n'existe aucun classement. Ces rencontres permettant avant tout aux enfants de disputer des matchs. Très bien encadré par Elodie et Sophie qui effectuent un superbe travail, l'effectif a doublé d'une année à l'autre et les résultats n'ont pas tardé à suivre. En effet, cette équipe a remporté 5 de ces 8 rencontres et à hâte de démarrer la seconde phase.

Les benjamins



Dans le cadre de l'école de basket, le club a décidé de relancer une équipe de **baby basket** pour les enfants de moins de 6 ans. Les demandes ont rapidement afflué et ce ne sont pas moins de 12 petits qui apprennent les rudiments du basket sous forme de jeux encadrés par Noémie et Aude, 2 jeunes joueuses du club qui en sont à leur première expérience d'initiateurs.

## ● Triple remise de maillots

Grande effervescence samedi le 18 novembre 2006 dans l'après-midi, dans la salle polyvalente, où pas moins de 3 équipes du club local se sont vues remettre de nouvelles tenues.

La première équipe à avoir été mise à l'honneur fut celle des **mini-poussins** engagée en championnat depuis cette année et qui progresse match après match. Un tout nouveau jeu de maillots a été offert par l'entreprise **BIG-MAT** de **WALDIGHOFFEN**, représentée par Mme **LITZLER**, sa patronne, qui a souligné avoir voulu récompenser le superbe travail d'**ELODIE** et de **SOPHIE** réalisé avec ces enfants. Ils l'ont du reste prouvé sur le terrain en s'imposant face à Heimersdorf.



Ensuite , ce fut au tour des **poussines** et des **benjamines** qui se sont vues offrir de nouvelles tenues par l'entreprise JRIMAC ( fabricant de machines à bois ) représentée par Mr et Mme GERBER qui ont ainsi voulu récompenser le travail de longue haleine réalisé par les entraîneurs et dirigeants du club et qui commence à porter ses fruits notamment au niveau de la convivialité .Les nouvelles tenues ont été inaugurées de la plus belle des manières puisque tant les poussines que les benjamines se sont impo-



sées dans leurs rencontres respectives . Cette belle journée s'est terminée autour du pot de l'amitié réunissant les donateurs – joueurs – dirigeants et parents .

### ⊙ Challenge Atlas

L'année 2007 a débuté en fanfare chez les basketteurs de Waldighoffen avec 2 manifestations d'envergure dès le premier week-end de janvier .

En effet, le **samedi 5 janvier**, les **benjamines du club étaient conviées à participer au challenge ATLAS** organisé par le FCM basket lors de ses rencontres à domicile . Ce challenge consiste à disputer un concours de shoots face à une autre équipe lors de la mi-temps d'un match des pros. Les filles et leur coach Sandrine Schmitt ont ainsi pu visiter les installations du palais des sports de Mulhouse avant de se retrouver sur le terrain pour un grand moment d'émotion lors de la présentation de l'équipe de Nanterre qui était l'hôte du soir .Après avoir fortement encouragé les locaux lors du premier acte , ce fut alors à leur tour d'entrée en scène .C'est alors que les visages se crispèrent à l'idée de se produire devant 2000 spectateurs . Le résultat n'ayant finalement que peu d'importance , l'essentiel étant que nos jeunes basketteuses aient gardé un grand souvenir de cette soirée.



Profitant de cette invitation , les dirigeants du club ont organisé dans la foulée une **sortie au FCM** pour les joueurs – parents et amis de l'association . Sortie au demeurant très réussie puisque plus de 110 personnes ont répondu présent.

### ⊙ Épiphanie

Et ce n'était pas fini, car le dimanche après-midi tous les jeunes du club étaient de nouveau réunis pour une après-midi récréative organisée par les seniors garçons qui se sont pliés en 4 pour l'occasion . Aidés dans l'organisation des jeux par Élodie, Sophie, Aude et Noémie , les gars avaient scindé les jeunes en plusieurs équipes qui devaient s'affronter sous forme de tournoi . Les enfants se sont alors défilés sans retenue sous les yeux de leurs aînés qui n'ont pas manqué d'y participer. Tout ceci sous l'œil conquis de nombreux parents qui sont restés dans la salle autour d'un bon verre de vin chaud .

Ensuite , fut servi le goûter sous la forme de galettes des rois au cours duquel furent élu rois et reines d'un jour .



### ⊙ Évènement : les joueurs professionnels du FCM basket à WALDIGHOFFEN

Dans le cadre des mercredis du basket organisés par le Conseil Général , les jeunes basketteurs de Waldighoffen ont pu rencontrer, le **17 janvier 2007**, les joueurs de pro B du FC Mulhouse , le temps d'un après-midi .

Évènement sportif de l'année pour les jeunes basketteurs et juste récompense pour les dirigeants du club pour tout le travail accompli au cours de la saison . En effet , ce n'est pas tous les jours que le FC Mulhouse se retrouve à la salle Nathan Katz de Waldighoffen pour prodiguer ses conseils et échanger quelques balles avec les joueurs du club . De nombreux jeunes , de 10 à 16 ans , ainsi que les parents, ont ainsi pu découvrir ce sport sous un autre angle , et sous les conseils avisés de professionnels, Aymeric Collignon , entraîneur-adjoint , était accompagné de 8 joueurs du club .

Après le sport , tout le monde a posé pour la traditionnelle photo de groupe , avant d'apprécier le verre de l'amitié offert par la municipalité. La journée s'est terminée par une séance d'autographes durant laquelle les joueurs ont dédié un poster à chaque enfant.



© **Un label pour l'école de basket**

A l'occasion de leur plus grande journée de basket à domicile de la saison avec 6 rencontres d'affiliés, le samedi 17 mars 2007, les basketteurs locaux ont mis les petits paniers dans les grands en organisant une vaste journée découverte.

L'initiative de cette opération est venue d'Eric et du comité qui ont invité le conseil municipal, les anciens présidents, le curé de la paroisse, ainsi que les commerçants, artisans et industriels qui soutiennent activement le club tout au long de l'année.

Les invités, parmi lesquels Mr Henri HOFF (maire et ancien basketteur), Mrs Guy BOOTZ, président du comité départemental et Pierre HERMANN, vice-président, ainsi que Mmes Anne-Catherine PHILIPPE et Sandrine DEGOUT de la commission du mini-basket, ont assisté au match des seniors garçons qui affrontaient Colmar, un prétendant à la montée.

Tout au long de la journée, la salle Nathan Katz a vu défiler un grand nombre de personnes. Nombreux sont les parents qui sont venus encourager les mini-poussins - poussines (qui ont remporté leur match) et les benjamines en passant par les cadettes et cadets du club. A l'heure du grand match, la salle était copieusement garnie et le pari des basketteurs locaux était déjà gagné en attirant autant de monde.

Mais la cerise sur le gâteau eu lieu à la mi-temps car les responsables du basket haut-rhinois sont tout simplement venus remettre la première étoile du label national des écoles de basket, que Waldighoffen est le premier club du département à obtenir, en présence de nombreux enfants venus rendre hommage à leurs entraîneurs malgré l'heure tardive. Ce label que régit un cahier des charges très précis récompense le travail effectué par Elodie, Sophie, Aude, Noémie, Julie et Véronique tout au long de l'année avec une quarantaine d'enfants âgés de 5 à 10 ans sans oublier les autres responsables d'équipes car c'est aussi tout le club qui est récompensé.

C'est Jean SCHMITT qui fut à l'origine de l'une des toutes premières écoles de basket, créée dans les années 1975. Après cette émouvante remise du label, place fut faite au jeu où les locaux ont réalisé une très belle prestation mais ont du reconnaître la supériorité de l'adversaire dans le dernier quart-temps.

Cette belle journée de basket se termina fort tard par le verre de l'amitié offert à tout le public par le CSSPP Waldighoffen. Les membres du club ont tenu à honorer leur président pour son dévouement en lui offrant un magnifique cadeau.

Patrick GUSSY



Photo DNA



Les mini-poussins

**Recherche de documents concernant Le Cercle Sportif St Pierre et Paul**

A l'occasion du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la fédération française de basket-ball, celle-ci nous demande de lui faire parvenir des documents, des archives des associations afin de faire une grande exposition au courant de l'été. Je suis donc à la recherche de tous documents concernant le cercle-sportif Saint-Pierre et Paul, de la date de sa création en 1912 jusqu'à nos jours, ceci afin de constituer les archives de notre association. Toute personne ayant en sa possession des documents ou photos se référant à la société de gymnastique ou au basket peut me contacter au 03-89-07-13-90. Je précise que tous les documents (diplômes, photos et autres articles de journaux) relatant la vie de l'association seront restitués à leur propriétaire dès que j'en aurai fait des copies.

Je suis également à la recherche de la date du premier match de basket disputé par une équipe de WALDIGHOFFEN avec si possible une photo ou un texte relatant l'événement. Il n'est pas exclu que nous organisons une exposition relatant la vie de l'association dans un proche avenir. Je remercie d'avance toutes les personnes qui m'aideront dans mes recherches.

Patrick GUSSY



# Les ANNIVERSAIRES



## **AVRIL**

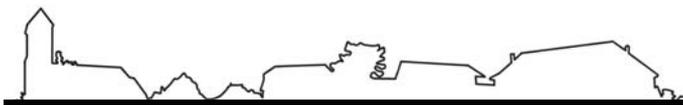
02.04 :	Madame <b>LINDECKER – PEREZ Juliette</b> , née en 1929	78 ans
	Monsieur <b>WALCH Gérard</b> , né en 1934	73 ans
05.04 :	Madame <b>HAMMER – JERMANN Marie-Cléopée</b> , née en 1920	87 ans
06.04 :	Madame <b>HUSS – MINERY Annette</b> , née en 1934	73 ans
08.04 :	Monsieur <b>MINERY René</b> , né en 1930	77 ans
09.04 :	Madame <b>RITTER – ZELLER Mariette</b> , née en 1933	74 ans
10.04 :	Monsieur <b>MONNET Michel</b> , né en 1931	76 ans
11.04 :	Monsieur <b>STOECKLIN Charles</b> , né en 1934	73 ans
	Monsieur <b>GUGEL Roger</b> , né en 1936	71 ans
	Monsieur <b>SCHILL Henri</b> , né en 1936	71 ans
12.04 :	Madame <b>MANGIALETTO – SCRIMA Nicolina</b> , née en 1934	73 ans
15.04 :	Monsieur <b>PETER Josef</b> , né en 1930	77 ans
18.04 :	Madame <b>WICKERT – HUND Yvonne</b> , née en 1932	75 ans
19.04 :	Monsieur <b>GAISSER Marcel</b> , né en 1933	74 ans
	Madame <b>KUPFERSCHMID – SCHMITT Jeanne</b> , née en 1935	72 ans
25.04 :	Madame <b>BITSCHY – WEIGEL Paulette</b> , née en 1927	80 ans
27.04 :	Madame <b>HENTZ – RAPPENECKER Marthe</b> , née en 1922	85 ans
29.04 :	Madame <b>BRANDWEIGEL – STOLZ Maria</b> , née en 1913	94 ans
	Madame <b>SCHMIDLIN – HEBINGER Marie-Thérèse</b> , née en 1931	76 ans
30.04 :	Monsieur <b>RICHART Henri</b> , né en 1925	82 ans
	Monsieur <b>SCHMITT Fernand</b> , né en 1934	73 ans

## **MAI**

03.05 :	Madame <b>NEFF – FREY Yvette</b> , née en 1926	81 ans
07.05 :	Madame <b>GROSHEITSCH Germaine</b> , née en 1928	79 ans
09.05 :	Madame <b>HORNUNG – GISSINGER Maria</b> , née en 1927	80 ans
	Madame <b>STAEMPFLIN – KOCH Pierrette</b> , née en 1935	72 ans
14.05 :	Madame <b>REIN – BILLAND Marthe</b> , née en 1934	73 ans
19.05 :	Monsieur <b>WALLISER Marcel</b> , né en 1920	87 ans
20.05 :	Monsieur <b>GROSHEITSCH Marcel</b> , né en 1929	78 ans
	Madame <b>HAUGER – MUNCK Hélène</b> , née en 1930	77 ans
22.05 :	Monsieur <b>GESSER Marcel</b> , né en 1930	77 ans
23.05 :	Monsieur <b>GROELL Eugène</b> , né en 1924	83 ans
	Madame <b>GRENTZINGER – WELMELINGER Irène</b> , née en 1925	82 ans
26.05 :	Monsieur <b>RESWEBER Roland</b> , né en 1936	71 ans
27.05 :	Madame <b>ZIMMERMANN – MULLER Marie-Thérèse</b> , née en 1934	73 ans

## **JUIN**

01.06 :	Madame <b>BRAND – WINKLER Germaine</b> , née en 1924	83 ans
07.06 :	Madame <b>REY – DIETSCHY Marie-Jeanne</b> , née en 1935	72 ans
08.06 :	Monsieur <b>BURGER Morand</b> , né en 1936	71 ans
	Madame <b>GROSHEITSCH – LITZLER Juliette</b> , née en 1937	70 ans
10.06 :	Monsieur <b>LABORDE Léon</b> , né en 1920	87 ans
	Monsieur <b>RUETSCH Henri</b> , né en 1933	74 ans
16.06 :	Madame <b>ALBERSAMMER – KUENY Anne-Marie</b> , née en 1922	85 ans
	Madame <b>GOETT – BRAND Marie-Madeleine</b> , née en 1931	76 ans
17.06 :	Monsieur <b>KARRER Marcel</b> , né en 1934	73 ans
20.06 :	Madame <b>DICK – FEIST Marie-Thérèse</b> , née en 1925	82 ans
	Madame <b>SCHEIDECK – BRUNNER Denise</b> , née en 1929	78 ans
21.06 :	Madame <b>FOURET – PFEFFER Madeleine</b> , née en 1920	87 ans
	Madame <b>SCHMITT – WELMELINGER Suzanne</b> , née en 1932	75 ans
24.06 :	Madame <b>RENTZ - DISSER Jeanne</b> , née en 1932	75 ans
25.06 :	Monsieur <b>GERBER Roland</b> , né en 1936	71 ans
	Madame <b>GRUGGER – GERBER Agnès</b> , née en 1937	70 ans
27.06 :	Monsieur <b>MULLER Robert</b> , né en 1930	77 ans
29.06 :	Monsieur <b>GOLDEMANN Paul</b> , né en 1933	74 ans



# Etat Civil

## Naissances



Le 05 février 2007 : **Giulia CACCESE**  
de Antonio CACCESE et de Nathalie HELFER

Le 26 février 2007 : **Dylan MUNCK**  
de Cindy MUNCK

Le 27 février 2007 : **Jules EGLIN**  
de Jean-François EGLIN et de Tania BLIND

*Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux parents et souhaitent longue vie aux nouveaux nés.*

## Mariage

Le 17.02.2007 :  
Mademoiselle **Kanokwan RAGSASIN** et  
Monsieur **Sébastien BODENHEIM**

*Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs très vives félicitations aux heureux époux et leur souhaitent une belle vie commune.*



## Décès



Le 24 décembre 2006 : Madame **Edith BUBENDORF-BLUM**, née le 22 juin 1932 en Suisse

Le 09 janvier 2007 : Monsieur **Roland GUTZWILLER**, né le 25 août 1953 à ROPPEZSWILLER

Le 12 mars 2007 : Madame **Marie Rose ENDERLIN née HOFF**, le 18 mai 1933 à ALTKIRCH

Le 15 avril 2007 : Madame **Rose MUNCH née CHARMEY**, le 28 octobre 1926 à FAOUG (Suisse)

Le 18 avril 2007 : Madame **Jeanne Marie GROELL née KUNTZ**, le 23 août 1931 à WALDIGHOFFEN

*Le Maire, les Adjoints et les Conseillers Municipaux présentent leurs condoléances les plus sincères aux familles des défunts.*



# Repères ...

## Événements au fil des jours ...



→ Le 20 janvier 2007 :  
11<sup>e</sup> Marche de nuit du Basket Club

Cette marche de nuit a attiré non seulement des habitués mais aussi des familles qui ont bravé une météo peu engageante. Les organisateurs ont enregistré **489 participants**, sur un parcours vers l'étang de Durmenach.

Pour la deuxième année consécutive, le challenge Raymond Doubs (du nom du fondateur de la manifestation il y a 36 ans) était remis en jeu en présence de son épouse.

→ Le 21 janvier 2007 : **Concert Gospel**

Le groupe de Gospel Maybefive a été invité par le Comité de Rénovation de l'Église pour un concert qui a beaucoup intéressé les spectateurs.



→ Le 19 février 2007 : **Assemblée Générale de l'UNC. La Section locale organisera en 2007 le Congrès départemental**



En 2006 la section de Waldighoffen et environs a organisé l'Assemblée générale du sous-groupe d'Altkirch. C'est grâce au chaleureux accueil des habitants et du soutien de la commune ainsi que du bon déroulement, que les instances départementales ont confié l'organisation du Congrès à notre section. Lors de l'assemblée générale, les membres présents ont assuré leur soutien à l'organisation de cette manifestation. Le Congrès aura lieu le 9 septembre 2007 et réunira en plus des autorités régionales plus de 600 délégués de toutes les sections UNC du Haut-Rhin.

→ Le 26 février 2007 : **Inauguration de l'Expo-Habitat**



C'est en présence de M. Fernand HEINIS, Président du GBS organisateur de l'événement et de ses invités, que M. Jean-Marc ANDRE, Sous-Préfet d'Altkirch, a procédé au couper de ruban de cette 24<sup>e</sup> édition. Cette année, aucune neige n'est venue perturber une Expo-Habitat toujours très courue puisque **34 907 entrées** (nouveau record) ont été dénombrées sur les 4 jours d'ouverture, dont près de 15 000 le dimanche.

Après une aubade de la Musique Concordia, les danses des enfants et les discours des personnalités présentes, un jeune du Sundgau a été mis à l'honneur :

Nicolas RAUSER, d'Ollingue, Champion de France et

Médaille d'Or du meilleur apprenti de France dans le métier de plâtrier.



→ Le 13 avril 2007 : **Concert de Printemps pour la rénovation de l'église**

Mme Monique FLEURY, Directrice de l'École Primaire, a donné rendez-vous, pour la 2<sup>e</sup> fois, avec les enfants de l'école élémentaire et leurs maîtres, pour un concert autour du thème de l'orgue.

Chants classiques et interprétations à l'orgue ont enthousiasmé les nombreux spectateurs qui avaient fait le déplacement.

Un bravo tout particulier aux enfants, à Albane JOERGER qui les a formés et dirigés, à Sébastien LINDER à l'orgue, aux enseignants qui les ont accompagnés et un grand merci aux parents des 50 choristes.



Photo Bernard GIRAUD - CRDP Alsace

... WALDIGHOFFEN vu d'avion ...



4vents  
photographie aérienne